



**DÉPARTEMENT DES LANDES
ARRONDISSEMENT DE DAX**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYREHORADE**

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
27	24	27

**Date de la Convocation
Le 24/04/2026**

**Date d'affichage
Le 24/04/2026**

N° D20260430-001

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le trente avril à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Messieurs Patxi GRENADE, Jean Louis BAREIGTS, Jérôme CORRET, Madame Dorothee PARIS, Monsieur Mickaël LAIGNELET, Madame Sandrine CUEVAS, Messieurs Matthieu ÇALDUMBIDE, Joaquim DA SILVA, Eric GIMENEZ, Madame Patricia GIMENEZ, Monsieur Lionel MOREAU, Madame Sylvie NAZAIRE, Monsieur Fabrice ABADIA, Mesdames Aïtana BERNAJUSANG, Maud DIERICK, Hélène RASPAUD, Séverine CLAUDEL, Messieurs Johanique DEFREL, Patrik GODÉ, Madame Marie BENQUET, Monsieur Alexandre BOUCHON Madame Elizabeth JORDAN, Monsieur Philippe LAFITTE, Madame Béatrice BAYEUL.

Pouvoirs : Mesdames Martine TOUYA, Corinne MENTAVERRI, Marie EIZMENDI donnent respectivement procuration à Monsieur Jean Louis BARREIGTS, Mesdames Sylvie NAZAIRE, Dorothee PARIS.

La séance est ouverte à 19h00

Fabrice ABADIA est désigné secrétaire de séance.

OBJET : RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE DANS LA DÉLIBÉRATION N° 20260320-004 RELATIVE AUX INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2123-20 à L.2123-24 ;

Vu la délibération n° 2026-03-20-004 du 20 mars 2026 relative à la fixation des indemnités de fonction du maire et des adjoints ;

Considérant :

- qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la retranscription du résultat du vote de la délibération susvisée ;
- que cette erreur porte exclusivement sur la mention du nombre de voix « contre » et « abstention », sans affecter le sens du vote ni la majorité dégagée ;
- que le résultat réel du vote intervenu lors de la séance du 20 mars 2026 est le suivant : **26 voix pour, 0 contre, 1 abstention** ;
- que cette rectification constitue une simple correction d'une erreur de plume et n'emporte aucune modification du contenu, ni de la validité juridique de la délibération précitée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,



DÉCIDE

Article 1 : Rectification de l'erreur matérielle

La délibération n° 2026-03-20-004 du 20 mars 2026 est rectifiée en ce qu'elle mentionne le résultat du vote.

Il convient de lire :

« 26 voix pour, 0 contre, 1 abstention »

au lieu de :

« 26 voix pour, 1 contre, 0 abstention »

Article 2 : Maintien des autres dispositions

Cette rectification ne constitue pas une modification substantielle de la délibération initiale mais une correction d'une erreur matérielle au sens de la jurisprudence administrative.

Toutes les autres dispositions de la délibération n° 2026-03-20-004 demeurent inchangées et continuent de produire leurs effets.

Article 3 : Publicité et transmission

La présente délibération sera :

- publiée dans les conditions réglementaires en vigueur ;
- transmise au représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité.

Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Patxi GRENADE



Le Secrétaire de séance,
Fabrice ABADIA

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
27	24	27

Date de la Convocation
Le 24/04/2026

Date d'affichage
Le 24/04/2026

N° D20260430-002

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le trente avril à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Messieurs Patxi GRENADE, Jean Louis BAREIGTS, Jérôme CORRET, Madame Dorothee PARIS, Monsieur Mickaël LAIGNELET, Madame Sandrine CUEVAS, Messieurs Matthieu ÇALDUMBIDE, Joaquim DA SILVA, Eric GIMENEZ, Madame Patricia GIMENEZ, Monsieur Lionel MOREAU, Madame Sylvie NAZAIRE, Monsieur Fabrice ABADIA, Mesdames Aïtana BERNAJUSANG, Maud DIERICK, Hélène RASPAUD, Séverine CLAUDEL, Messieurs Johanique DEFREL, Patrik GODÉ, Madame Marie BENQUET, Monsieur Alexandre BOUCHON Madame Elizabeth JORDAN, Monsieur Philippe LAFITTE, Madame Béatrice BAYEUL.

Pouvoirs : Mesdames Martine TOUYA, Corinne MENTAVERRI, Marie EIZMENDI donnent respectivement procuration à Monsieur Jean Louis BARREIGTS, Mesdames Sylvie NAZAIRE, Dorothee PARIS.

La séance est ouverte à 19h00

Fabrice ABADIA est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUX ORGANISMES
ET SYNDICATS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**

DÉLIBÉRATION N° D20260430-002

OBJET : Désignation des représentants de la commune aux conseils d'administration des établissements scolaires

Le Conseil municipal de la commune de Peyrehorade, dûment convoqué le 24 avril 2026, s'est réuni en séance publique le 30 avril 2026 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Patxi GRENADE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice ABADIA

VU

- le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et suivants relatifs aux modalités de vote du conseil municipal,
- le Code de l'éducation, notamment les dispositions relatives à la composition des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement,

CONSIDÉRANT

- la nécessité pour la commune de désigner ses représentants au sein des conseils d'administration du collège et du lycée,
- la demande formulée par les établissements scolaires concernés,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Le Conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de procéder à la désignation des représentants **à main levée**, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, aucun membre n'ayant demandé le recours au scrutin secret.

DÉCIDE

Article 1 : Désignation des représentants titulaires

- Pour le collège : Madame Dorothée PARIS
- Pour le lycée : Monsieur Johanique DEFREL

Article 2 : Désignation des représentants suppléants

- Pour le collège : Madame Hélène RASPAUD
- Pour le lycée : Monsieur Matthieu ÇALDUMBIDE

Article 3 : Durée du mandat

Les représentants ainsi désignés siégeront au sein des conseils d'administration des établissements concernés pour la durée du mandat restant à courir.

RÉSULTAT DU VOTE

- Suffrages exprimés : 27
- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0

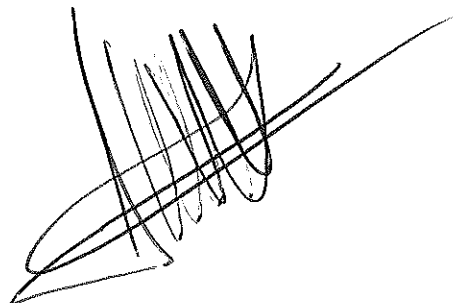
Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,
Patxi GRENADE



Le Secrétaire de séance,
Fabrice ABADIA





DÉPARTEMENT DES LANDES
ARRONDISSEMENT DE DAX

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYREHORADE

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
27	24	27

Date de la Convocation
Le 24/04/2026

Date d'affichage
Le 24/04/2026

N° D20260430-03

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à 19h00, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Messieurs Patxi GRENADE, Jean Louis BAREIGTS, Jérôme CORRET, Madame Dorothee PARIS, Monsieur Mickaël LAIGNELET, Madame Sandrine CUEVAS, Messieurs Matthieu ÇALDUMBIDE, Joaquim DA SILVA, Eric GIMENEZ, Madame Patricia GIMENEZ, Monsieur Lionel MOREAU, Madame Sylvie NAZAIRE, Monsieur Fabrice ABADIA, Mesdames Aïtana BERNAJUSANG, Maud DIERICK, Hélène RASPAUD, Séverine CLAUDEL, Messieurs Johanique DEFREL, Patrik GODÉ, Madame Marie BENQUET, Monsieur Alexandre BOUCHON Madame Elizabeth JORDAN, Monsieur Philippe LAFITTE, Madame Béatrice BAYEUL.

Pouvoirs : Mesdames Martine TOUYA, Corinne MENTAVERRI, Marie EIZMENDI donnent respectivement procuration à Monsieur Jean Louis BAREIGTS, Mesdames Sylvie NAZAIRE, Dorothee PARIS.

La séance est ouverte à 19h00

Fabrice ABADIA est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

VU la délibération n°20240926-03 du Conseil municipal en date du 26 septembre 2024 relative à l'adhésion au SYDEC pour l'eau potable et l'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2025 ;

VU la délibération n°20250411-01 du Conseil municipal en date du 11 avril 2025 relative au vote du compte administratif du budget annexe de l'assainissement collectif ;

VU la délibération n°20250411-02 du Conseil municipal en date du 11 avril 2025 relative au vote du compte de gestion du budget annexe de l'assainissement collectif ;

CONSIDÉRANT que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal de la ville ont été réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2025 ;

COMPTE-TENU que ce budget annexe de l'assainissement collectif n'a plus lieu d'exister ;

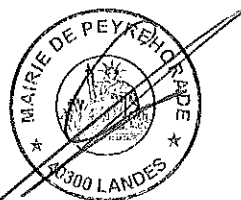
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **ACCEPTE** la clôture du budget annexe de l'assainissement collectif à compter du 31 décembre 2024.
- **DIT** que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,
Patxi GRENADE



Le Secrétaire de séance,
Fabrice ABADIA



DÉPARTEMENT DES LANDES
ARRONDISSEMENT DE DAX

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYREHORADE

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
27	24	27

Date de la Convocation
Le 24/04/2026

Date d'affichage
Le 24/04/2026

N° D20260430-04

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Messieurs Patxi GRENADE, Jean Louis BAREIGTS, Jérôme CORRET, Madame Dorothée PARIS, Monsieur Mickaël LAIGNELET, Madame Sandrine CUEVAS, Messieurs Matthieu ÇALDUMBIDE, Joaquim DA SILVA, Eric GIMENEZ, Madame Patricia GIMENEZ, Monsieur Lionel MOREAU, Madame Sylvie NAZAIRE, Monsieur Fabrice ABADIA, Mesdames Aïtana BERNAJUSANG, Maud DIERICK, Hélène RASPAUD, Séverine CLAUDEL, Messieurs Johanique DEFREL, Patrik GODÉ, Madame Marie BENQUET, Monsieur Alexandre BOUCHON Madame Elizabeth JORDAN, Monsieur Philippe LAFITTE, Madame Béatrice BAYEUL.

Pouvoirs : Mesdames Martine TOUYA, Corinne MENTAVERRI, Marie EIZMENDI donnent respectivement procuration à Monsieur Jean Louis BAREIGTS, Mesdames Sylvie NAZAIRE, Dorothée PARIS.

La séance est ouverte à 19h00

Fabrice ABADIA est désigné secrétaire de séance.

OBJET : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

VU la délibération n°20240926-03 du Conseil municipal en date du 26 septembre 2024 relative à l'adhésion au SYDEC pour l'eau potable et l'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2025 ;

VU la délibération n°20250411-03 du Conseil municipal en date du 11 avril 2025 relative au vote du compte administratif du budget annexe de l'eau potable ;

VU la délibération n°20250411-04 du Conseil municipal en date du 11 avril 2025 relative au vote du compte de gestion du budget annexe de l'eau potable ;

CONSIDÉRANT que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal de la ville ont été réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2025 ;

COMPTE-TENU que ce budget annexe de l'eau potable n'a plus lieu d'exister ;

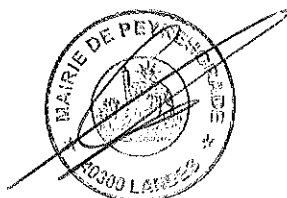
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **ACCEPTÉ** la clôture du budget annexe de l'eau à compter du 31 décembre 2024.
- **DIT** que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,
Patxi GRENADE



Le Secrétaire de séance,
Fabrice ABADIA



DÉPARTEMENT DES LANDES
ARRONDISSEMENT DE DAX

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYREHORADE

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
27	24	26

Date de la Convocation

Le 17/04/2026

Date d'affichage

Le 17/04/2026

N° D20260430-05

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Messieurs Patxi GRENADE, Jean Louis BAREIGTS, Jérôme CORRET, Madame Dorothee PARIS, Monsieur Mickaël LAIGNELET, Madame Sandrine CUEVAS, Messieurs Matthieu ÇALDUMBIDE, Joaquim DA SILVA, Eric GIMENEZ, Madame Patricia GIMENEZ, Monsieur Lionel MOREAU, Madame Sylvie NAZAIRE, Monsieur Fabrice ABADIA, Mesdames Aïtana BERNAJUSANG, Maud DIERICK, Hélène RASPAUD, Séverine CLAUDEL, Messieurs Johanique DEFREL, Patrik GODÉ, Madame Marie BENQUET, Monsieur Alexandre BOUCHON Madame Elizabeth JORDAN, Monsieur Philippe LAFITTE, Madame Béatrice BAYEUL.

Pouvoirs : Mesdames Martine TOUYA, Corinne MENTAVERRI, Marie EIZMENDI donnent respectivement procuration à Monsieur Jean Louis BAREIGTS, Mesdames Sylvie NAZAIRE, Dorothee PARIS.

La séance est ouverte à 19h00

Fabrice ABADIA est désigné secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET PRINCIPAL VILLE EXERCICE 2025

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et en particulier l'article L 1612-12 ;

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Ville de Peyrehorade ;

VU le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Peyrehorade ;

CONSIDÉRANT que le compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

CONSIDÉRANT que le compte financier unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDÉRANT que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du compte financier unique ;

La Commission des Finances entendue,

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2025 du budget principal de la ville, conformément à l'article L.2124-14 du CGCT.



Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur BAREIGTS Jean Louis, 1^{er} adjoint au Maire.

Monsieur BAREIGTS Jean Louis, Président de séance, soumet au Conseil municipal le CFU 2025 du budget principal de la ville qui fait ressortir les résultats suivants :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 830 377,42	3 971 384,00	6 801 761.42
	Recettes réalisées (1)	B	1 953 674.05	4 057 562.10	6 011 236.15
	Restes à réaliser	C	62 188.00	0.00	62 188.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 809 975.00	4 803 028.29	7 613 003.29
	Dépenses réalisées (1)	E	1 660 845.71	4 002 128.09	5 662 973.80
	Restes à réaliser	F	183 963.92	0,00	183 963.92
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B-E	292 828.34	55 434.01	348 262.35
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-20 402.42	831 644.29	811 241.87
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit	G+H	272 425.92	887 078.30	1 159 504.22
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C-F	-121 775.92	0,00	-121 775.92
Résultat cumulé	Excédent / Déficit	G+H+I	150 650.00	887 078.30	1 037 728.30

Après présentation du CFU 2025 du budget principal de la ville, Monsieur Patxi GRENADE, Maire, quitte la salle pour permettre au Conseil municipal de voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la Ville de Peyrehorade.

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Comptable public assignataire de la ville, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

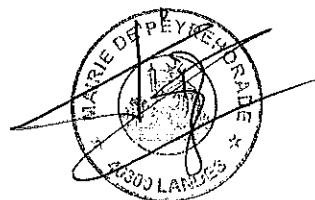
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Le 1^{er} adjoint au Maire,
Jean Louis BAREIGTS

Le Secrétaire de séance,
Fabrice ABADIA





V – ARRETE ET SIGNATURES	V
CFU 2025 de la VILLE	A

Nombre de membres en exercice : 27
 Nombre de membres présents : 24
 Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTES : Pour : 26
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 16/04/2026

Présenté par le premier adjoint au Maire,

A PEYREHORADE, le 30/04/2026

Délibéré par le Conseil municipal, réunie en session Ordinaire

A PEYREHORADE, le 30/04/2026

Les membres du Conseil municipal.

M. GRENADE Patxi	
M. BAREIGTS Jean Louis	
Mme TOUYA Martine donne pouvoir à M. BAREIGTS Jean Louis	
M. CORRET Jérôme	
Mme PARIS Dorothée	
M. LAIGNELET Mickaël	
Mme CUEVAS Sandrine	
M. ÇALDUMBIDE Matthieu	
M. DA SILVA Joaquim	
M. GIMENEZ Eric	
Mme GIMENEZ Patricia	
Mme MENTAVERRI Corinne donne pouvoir à Mme NAZAIRE Sylvie	
M. MOREAU Lionel	
Mme NAZAIRE Sylvie	

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 040-214002248-20260430-D20260430_05-DE



M. ABADIA Fabrice	
Mme BERNAJUSANG Aïtana	
Mme DIERICK Maud	
Mme RASPAUD Hélène	
Mme CLAUDEL Séverine	
M. DEFREL Johanique	
M. GODÉ Patrik	
Mme EIZMENDI Marie <i>donne pouvoir à M^{me} PARIS Dorothee</i>	
Mme BENQUET Marie	
M. BOUCHON Alexandre	
Mme JORDAN Elizabeth	
M. LAFITTE Philippe	
Mme BAYEUL Béatrice	

Certifié exécutoire par le premier adjoint au Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 30/04/2026, et de la publication le 30/04/2026.

A PEYREHORADE, le 30/04/2026

Le premier adjoint au Maire, M. BAREIGTS Jean Louis





**DÉPARTEMENT DES LANDES
ARRONDISSEMENT DE DAX**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYREHORADE**

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
27	24	27

**Date de la Convocation
Le 17/04/2026**

**Date d'affichage
Le 17/04/2026**

N° D20260430-06

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Messieurs Patxi GRENADE, Jean Louis BAREIGTS, Jérôme CORRET, Madame Dorothee PARIS, Monsieur Mickaël LAIGNELET, Madame Sandrine CUEVAS, Messieurs Matthieu ÇALDUMBIDE, Joaquim DA SILVA, Eric GIMENEZ, Madame Patricia GIMENEZ, Monsieur Lionel MOREAU, Madame Sylvie NAZAIRE, Monsieur Fabrice ABADIA, Mesdames Aïtana BERNAJUSANG, Maud DIERICK, Hélène RASPAUD, Séverine CLAUDEL, Messieurs Johanique DEFREL, Patrik GODÉ, Madame Marie BENQUET, Monsieur Alexandre BOUCHON Madame Elizabeth JORDAN, Monsieur Philippe LAFITTE, Madame Béatrice BAYEUL.

Pouvoirs : Mesdames Martine TOUYA, Corinne MENTAVERRI, Marie EIZMENDI donnent respectivement procuration à Monsieur Jean Louis BAREIGTS, Mesdames Sylvie NAZAIRE, Dorothee PARIS.

La séance est ouverte à 19h00

Fabrice ABADIA est désigné secrétaire de séance.

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET PRINCIPAL VILLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et en particulier l'article L1612-32 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57,

VU le Compte Financier Unique 2025 approuvé du budget de la Ville de Peyrehorade ;

CONSIDÉRANT que dans le budget principal de la Ville, l'arrêté des comptes a permis de dégager un excédent de fonctionnement cumulé de 887 078.30 euros, composé d'un excédent de fonctionnement de 55 434.01 euros auquel s'ajoutent 831 644.29 euros de l'excédent reporté ;

CONSIDÉRANT que dans le budget principal de la Ville, l'excédent de financement, composé de 292 828.34 euros de solde d'exécution de la section d'investissement auquel se soustrait 20 402.42 euros du déficit antérieur reporté, s'élève à 272 425.92 euros,

La Commission des Finances entendue,

Sur ces considérations, il est proposé au Conseil municipal :

De reporter l'excédent d'investissement (au compte 001 en recettes) d'un montant de 272 425.92 euros.

D'arrêter l'excédent de fonctionnement au montant de 887 078.30 euros et de l'affecter en réserve de financement (au compte 1068 en recettes de section d'investissement) d'un montant de 300 000 € et en résultat de fonctionnement reporté (au compte 002 en recettes de fonctionnement) d'un montant de 587 078.30 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **AFFECTE** 300 000 euros en réserve de financement de la section d'investissement au titre de l'année 2026. Ce montant sera repris au compte 1068.



- **REPORTÉ** aux lignes budgétaires suivantes :
 - 001 « Excédent antérieur reporté » le solde créditeur de 272 425.92 euros
 - 002 « Résultat de fonctionnement reporté » le solde créditeur de 587 078.30 euros

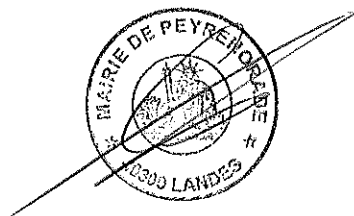
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,
Patxi GRENADE

Le Secrétaire de séance,
Fabrice ABADIA





Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le

COLLECTIVITE Peyrehorade - COMMUNE DE PEYREHORADE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

B1

ID : 040-214002248-20260430-D20260430_05-DE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	A	2 830 377,42	3 971 384,00	6 801 761,42
	B	1 953 674,05	4 057 562,10	6 011 236,15
	C	62 188,00	0,00	62 188,00
Dépenses	D	2 809 975,00	4 803 028,29	7 613 003,29
	E	1 660 845,71	4 002 128,09	5 662 973,80
	F	183 963,92	0,00	183 963,92
Différences entre les titres et les mandats	G = B - E	292 828,34	55 434,01	348 262,35
Résultats antérieurs reportés	H	-20 402,42	831 644,29	811 241,87
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	G + H	272 425,92	887 078,30	1 159 504,22
Différence entre les restes à réaliser	I = C - F	-121 775,92	0,00	-121 775,92
Résultat cumulé	G + H + I	150 650,00	887 078,30	1 037 728,30

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre



I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

I

B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	-422 694,56	0,00	292 828,34	402 292,14	272 425,92
Fonctionnement	661 842,23	426 000,00	55 434,01	595 802,06	887 078,30
TOTAL I	239 147,67	426 000,00	348 262,35	998 094,20	1 159 504,22
II - Budgets des services à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75301-ASSAINISSEMENT - PEYREHORADE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	126 634,76	0,00	0,00	-126 634,76	0,00
Fonctionnement	-86 918,45	0,00	0,00	86 918,45	0,00
Sous-Total	39 716,31	0,00	0,00	-39 716,31	0,00
75302-SERVICE EAU - PEYREHORADE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	275 657,38	0,00	0,00	-275 657,38	0,00
Fonctionnement	682 720,51	0,00	0,00	-682 720,51	0,00
Sous-Total	958 377,89	0,00	0,00	-958 377,89	0,00
TOTAL III	998 094,20	0,00	0,00	-998 094,20	0,00
TOTAL I + II + III	1 237 241,87	426 000,00	348 262,35	0,00	1 159 504,22



Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
27	24	27

Date de la Convocation
Le 24/04/2026

Date d'affichage
Le 24/04/2026

N° D20260430-07

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Messieurs Patxi GRENADE, Jean Louis BAREIGTS, Jérôme CORRET, Madame Dorothée PARIS, Monsieur Mickaël LAIGNELET, Madame Sandrine CUEVAS, Messieurs Matthieu ÇALDUMBIDE, Joaquim DA SILVA, Eric GIMENEZ, Madame Patricia GIMENEZ, Monsieur Lionel MOREAU, Madame Sylvie NAZAIRE, Monsieur Fabrice ABADIA, Mesdames Aïtana BERNAJUSANG, Maud DIERICK, Hélène RASPAUD, Séverine CLAUDEL, Messieurs Johanique DEFREL, Patrik GODÉ, Madame Marie BENQUET, Monsieur Alexandre BOUCHON Madame Elizabeth JORDAN, Monsieur Philippe LAFITTE, Madame Béatrice BAYEUL.

Pouvoirs : Mesdames Martine TOUYA, Corinne MENTAVERRI, Marie EIZMENDI donnent respectivement procuration à Monsieur Jean Louis BAREIGTS, Mesdames Sylvie NAZAIRE, Dorothée PARIS.

La séance est ouverte à 19h00

Fabrice ABADIA est désigné secrétaire de séance.

OBJET : RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE, COMPTABLE ET FINANCIER BUDGET PRINCIPAL VILLE

VU l'article L 1612-30 du code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de règlement budgétaire et financier,

CONSIDÉRANT qu'un règlement budgétaire et financier doit impérativement avoir été adopté avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement,

CONSIDÉRANT que sont exemptés de cette obligation les communes et les groupements de moins de 3 500 habitants ainsi que leurs établissements publics n'adoptant la gestion pluriannuelle des crédits.

CONSIDÉRANT que le règlement budgétaire et comptable doit obligatoirement prévoir :

- les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement

- les modalités d'information du conseil sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice ;

CONSIDÉRANT que le règlement peut aussi préciser les modalités de report des crédits de paiement afférents à une autorisation de programme, dans les cas et conditions fixés par arrêté conjoint du ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre chargé du budget.

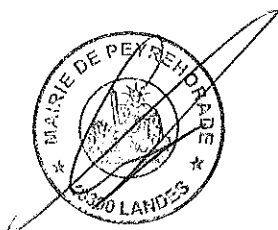
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** les termes du règlement budgétaire et financier de la Ville de Peyrehorade tel qu'annexé ;

Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,
Patxi GRENADE



Le Secrétaire de séance,
Fabrice ABADIA



**DÉPARTEMENT DES LANDES
ARRONDISSEMENT DE DAX**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYREHORADE**

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
27	24	27

**Date de la Convocation
Le 24/04/2026**

**Date d'affichage
Le 24/04/2026**

N° D20260430-08

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Messieurs Patxi GRENADE, Jean Louis BAREIGTS, Jérôme CORRET, Madame Dorothée PARIS, Monsieur Mickaël LAIGNELET, Madame Sandrine CUEVAS, Messieurs Matthieu ÇALDUMBIDE, Joaquim DA SILVA, Eric GIMENEZ, Madame Patricia GIMENEZ, Monsieur Lionel MOREAU, Madame Sylvie NAZAIRE, Monsieur Fabrice ABADIA, Mesdames Aïtana BERNAJUSANG, Maud DIERICK, Hélène RASPAUD, Séverine CLAUDEL, Messieurs Johanique DEFREL, Patrik GODÉ, Madame Marie BENQUET, Monsieur Alexandre BOUCHON Madame Elizabeth JORDAN, Monsieur Philippe LAFITTE, Madame Béatrice BAYEUL.

Pouvoirs : Mesdames Martine TOUYA, Corinne MENTAVERRI, Marie EIZMENDI donnent respectivement procuration à Monsieur Jean Louis BAREIGTS, Mesdames Sylvie NAZAIRE, Dorothée PARIS.

La séance est ouverte à 19h00

Fabrice ABADIA est désigné secrétaire de séance.

OBJET : FONGIBILITÉ DES CRÉDITS - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

VU la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles R. 2121-29 et L. 5217-10-6 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57,

VU la délibération n°20220922-03 du Conseil municipal en date du 22 septembre 2022 adoptant le référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, dans le cadre de la M57, il convient de fixer la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement ;

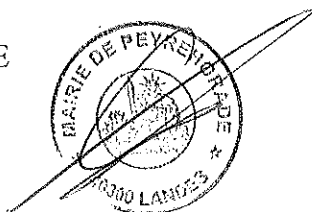
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget primitif.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,
Patxi GRENADE



Le Secrétaire de séance,
Fabrice ABADIA



Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
27	24	27

Date de la Convocation
Le 17/04/2026

Date d'affichage
Le 17/04/2026

N° D20260430-09

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Messieurs Patxi GRENADE, Jean Louis BAREIGTS, Jérôme CORRET, Madame Dorothee PARIS, Monsieur Mickaël LAIGNELET, Madame Sandrine CUEVAS, Messieurs Matthieu ÇALDUMBIDE, Joaquim DA SILVA, Eric GIMENEZ, Madame Patricia GIMENEZ, Monsieur Lionel MOREAU, Madame Sylvie NAZAIRE, Monsieur Fabrice ABADIA, Mesdames Aïtana BERNAJUSANG, Maud DIERICK, Hélène RASPAUD, Séverine CLAUDEL, Messieurs Johanique DEFREL, Patrik GODÉ, Madame Marie BENQUET, Monsieur Alexandre BOUCHON Madame Elizabeth JORDAN, Monsieur Philippe LAFITTE, Madame Béatrice BAYEUL.

Pouvoirs : Mesdames Martine TOUYA, Corinne MENTAVERRI, Marie EIZMENDI donnent respectivement procuration à Monsieur Jean Louis BAREIGTS, Mesdames Sylvie NAZAIRE, Dorothee PARIS.

La séance est ouverte à 19h00

Fabrice ABADIA est désigné secrétaire de séance

OBJET : FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - FIXATION DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n°82/540 du 20 juin 1982,

VU le Code général des impôts et notamment les articles 1636 B sexies à 1636 B et 1639 A ;

VU le débat d'orientation budgétaire de la Ville en date du 26 février 2026 ;

CONSIDÉRANT que le vote des taux de la Taxe sur le Foncier Bâti, la Taxe sur le Foncier non Bâti et la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires sont une prérogative relevant de l'assemblée délibérante ;
La Commission des Finances entendue,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **DÉCIDE** de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

Taxes directes locales	Taux
Taxe sur le foncier non bâti (TFPNB)	33.58%
Taxe sur le foncier bâti (TFPB)	34.20%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	13.25%

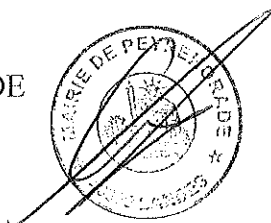
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision et de transmettre l'état 1259 complété aux services de l'Etat,

- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre une copie de ces documents aux services de fiscalité directe locale de la Direction Départementale des Finances Publiques.

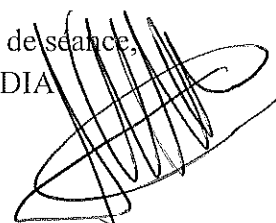
Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,
Patxi GRENADE



Le Secrétaire de séance,
Fabrice ABADIA





COMMUNE : 224 PEYREHORADE
 ARRONDISSEMENT : 40 DAX
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE DAX

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
 2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	5 839 553	34,20	95,97	5 933 000	2 029 086	34,20	2 029 086
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	68 631	33,58	124,45	68 200	22 902	33,58	22 902
Taxe d'habitation (TH)	324 993	13,25	46,35	295 600	39 167	13,25	39 167
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	2 091 155		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		2 091 155

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux de MTHRS applicable en 2026 9	Produit proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026) 11
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)			34,20	
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)			33,58	
Taxe d'habitation (TH)			13,25	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)				
			Total	2 091 155

Total des produits attendus

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case :

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	216			364 993	0	0	- 594 976	11
								- 229 976

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	- 229 767
Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	=	2 091 155
Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026	=	1 861 388

À MONT DE MARSAN

Le 17 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances publiques,
 CARL KILLIUS

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
 Reçu en préfecture le 13/05/2026
 Publié le 13/05/2026
 ID : 040-214002248-20260430-D20260430_09-DE

Le 30 avril 2026
 Pour la Commune,
 La Maire, Paki Fekete



COMMUNE : 224 PEYREHORADE
 ARRONDISSEMENT : 40 DAX
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE DAX

N° 1259 COM (2)

TAUX
 FDL
 2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES	
Taxe foncière sur le bâti :		Taxe foncière sur le bâti :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	1 222	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	1 629 650	c. Centrales photovoltaïques	216
c. Locaux industriels	358 764	Taxe foncière sur le non bâti :		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux et longue durée	2 430	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
		b. Par la loi (terres agricoles)	17 820	f. Transformateurs électriques	
		c. Par la loi (autres)	638	g. Stations radioélectriques	
		Cotisation foncière des entreprises :		h. Installations gazières et autres	
Taxe foncière sur le non bâti :	2 577	a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	
Taxe d'habitation :		b. Par la loi			
a. Dotation pour perte de THLV		3. BASES DE TAXE D'HABITATION		5. RÉFORMES FISCALES	
b. Dotation pour recentrage THRS		a. Résidences secondaires et assimilées	295 600	a. TVA compensant la TH	>>>
c. Locaux industriels		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	b. TVA compensant la CVAE	0
d. Autres allocations		c. Correction des bases THRS	-31 670	c. Coefficient correcteur	0,743609
		d. Correction des bases THLV	>>>	d. Taux FB commune 2020	14,65
		e. Correction des bases MTHRS	>>>	e. Taux FB département 2020	16,97

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds de 2026	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	38,89	3,51	99,48	95,97
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	55,69	14,78	139,23	124,45
Taxe d'habitation (TH)	23,67	24,18	14,10	60,45	46,35
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>	14,46
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>	1,21

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	14,46
b. Taux maximum de la majo	1,21

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :	
a. National	
b. Communal	
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	
Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	2,04

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
 Reçu en préfecture le 13/05/2026
 Publié le
 ID : 040-214002248-20260430-D20260430_09-DE





**DÉPARTEMENT DES LANDES
ARRONDISSEMENT DE DAX**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYREHORADE**

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
27	24	27

**Date de la Convocation
Le 24/04/2026**

**Date d'affichage
Le 24/04/2026**

N° D20260430-010

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le trente avril à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Messieurs Patxi GRENADE, Jean Louis BAREIGTS, Jérôme CORRET, Madame Dorothee PARIS, Monsieur Mickaël LAIGNELET, Madame Sandrine CUEVAS, Messieurs Matthieu ÇALDUMBIDE, Joaquim DA SILVA, Eric GIMENEZ, Madame Patricia GIMENEZ, Monsieur Lionel MOREAU, Madame Sylvie NAZAIRE, Monsieur Fabrice ABADIA, Mesdames Aïtana BERNAJUSANG, Maud DIERICK, Héléne RASPAUD, Séverine CLAUDEL, Messieurs Johanique DEFREL, Patrik GODÉ, Madame Marie BENQUET, Monsieur Alexandre BOUCHON Madame Elizabeth JORDAN, Monsieur Philippe LAFITTE, Madame Béatrice BAYEUL.

Pouvoirs : Mesdames Martine TOUYA, Corinne MENTAVERRI, Marie EIZMENDI donnent respectivement procuration à Monsieur Jean Louis BARREIGTS, Mesdames Sylvie NAZAIRE, Dorothee PARIS.

La séance est ouverte à 19h00

Fabrice ABADIA est désigné secrétaire de séance.

OBJET : MODULATION DE L'EXONERATION DE TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (CONSTRUCTIONS NOUVELLES)

Modulation de l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des impôts, notamment son Article 1383 du Code général des impôts ;

Vu les dispositions issues de la Loi de finances pour 2020 permettant aux communes de supprimer ou de limiter cette exonération ;

Considérant que les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction bénéficient de plein droit d'une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années suivant leur achèvement ;

Considérant que la commune souhaite adapter ce dispositif mais en conservant un levier d'attractivité tout en garantissant un partage équitable du financement des services publics locaux. La modulation proposée permet d'atteindre cet équilibre. »



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1 :

L'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties prévue à l'Article 1383 du Code général des impôts est :

- **limitée à 50 % de la base imposable**

pour les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction achevées à compter du **1er janvier 2027**

Article 2 :

La présente délibération s'applique **uniquement à la part communale** de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Article 3 :

La présente délibération sera transmise aux services fiscaux dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Article 4 :

Elle prendra effet à compter du **1er janvier 2027**

Article 5 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,
Patxi GRENADE

Le Secrétaire de séance,
Fabrice ABADIA



**DÉPARTEMENT DES LANDES
ARRONDISSEMENT DE DAX**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYREHORADE**

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
27	24	27

**Date de la Convocation
Le 17/04/2026**

**Date d'affichage
Le 17/04/2026**

N° D20260430-11

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Messieurs Patxi GRENADE, Jean Louis BAREIGTS, Jérôme CORRET, Madame Dorothee PARIS, Monsieur Mickaël LAIGNELET, Madame Sandrine CUEVAS, Messieurs Matthieu ÇALDUMBIDE, Joaquim DA SILVA, Eric GIMENEZ, Madame Patricia GIMENEZ, Monsieur Lionel MOREAU, Madame Sylvie NAZAIRE, Monsieur Fabrice ABADIA, Mesdames Aïtana BERNAJUSANG, Maud DIERICK, Hélène RASPAUD, Séverine CLAUDEL, Messieurs Johanique DEFREL, Patrik GODÉ, Madame Marie BENQUET, Monsieur Alexandre BOUCHON Madame Elizabeth JORDAN, Monsieur Philippe LAFITTE, Madame Béatrice BAYEUL.

Pouvoirs : Mesdames Martine TOUYA, Corinne MENTAVERRI, Marie EIZMENDI donnent respectivement procuration à Monsieur Jean Louis BAREIGTS, Mesdames Sylvie NAZAIRE, Dorothee PARIS.

La séance est ouverte à 19h00

Fabrice ABADIA est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDIT DE PAIEMENT
RÉNOVATION DE LA GRANGE BATELIÈRE**

VU le code général des collectivités territoriale et notamment l'article L 2311-3 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDÉRANT que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP est nécessaire au montage du projet de rénovation de la grange Batelière,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, 0 voix contre et 3 abstentions s'étant manifestées,

- **VOTE** le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation de la rénovation de la grange Batelière ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP : 2 716 459.00 € TTC

CP année 2026 : 199 739.00 €

CP année 2027 : 1 990 576.00 €

CP année 2028 : 526 144.00 €



- **DIT** que ces dépenses seront équilibrées comme suit :

Subvention de l'Etat : 687 580.00 €

Subvention du Département : 662 581.01 €

Subvention de l'Europe : 150 000.00 €

Autres subventions : 50 000.00 €

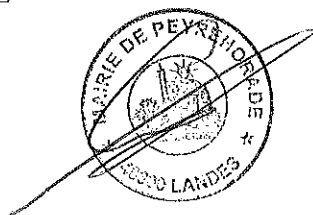
Part communale : 1 166 297.99 €

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif sur l'exercice 2026 sur l'AP CP n° AP202502.

Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,
Patxi GRENADE



Le Secrétaire de séance,
Fabrice ABADIA



**DÉPARTEMENT DES LANDES
ARRONDISSEMENT DE DAX**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYREHORADE**

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
27	24	27

**Date de la Convocation
Le 17/04/2026**

**Date d'affichage
Le 17/04/2026**

N° D20260430-12

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Messieurs Patxi GRENADE, Jean Louis BAREIGTS, Jérôme CORRET, Madame Dorothee PARIS, Monsieur Mickaël LAIGNELET, Madame Sandrine CUEVAS, Messieurs Matthieu ÇALDUMBIDE, Joaquim DA SILVA, Eric GIMENEZ, Madame Patricia GIMENEZ, Monsieur Lionel MOREAU, Madame Sylvie NAZAIRE, Monsieur Fabrice ABADIA, Mesdames Aïtana BERNAJUSANG, Maud DIERICK, Hélène RASPAUD, Séverine CLAUDEL, Messieurs Johanique DEFREL, Patrik GODÉ, Madame Marie BENQUET, Monsieur Alexandre BOUCHON Madame Elizabeth JORDAN, Monsieur Philippe LAFITTE, Madame Béatrice BAYEUL.

Pouvoirs : Mesdames Martine TOUYA, Corinne MENTAVERRI, Marie EIZMENDI donnent respectivement procuration à Monsieur Jean Louis BAREIGTS, Mesdames Sylvie NAZAIRE, Dorothee PARIS.

La séance est ouverte à 19h00

Fabrice ABADIA est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDIT DE PAIEMENT LIAISON
TROMPE BIKINI**

VU le code général des collectivités territoriale et notamment l'article L 2311-3 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDÉRANT que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP est nécessaire au montage du projet de la liaison Trompe Bikini,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, 0 voix contre et 1 abstention s'étant manifestées :

- **VOTE** le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation de la liaison Trompe Bikini ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP : 551 772.00 € TTC

CP année 2026 : 50 000.00 €

CP année 2027 : 501 772.00 €

- **DIT** que ces dépenses seront équilibrées comme suit :

Subvention du Département : 55 136.40 €

Autres subventions : 77 000.00 €

Part communale : 419 635.60 €



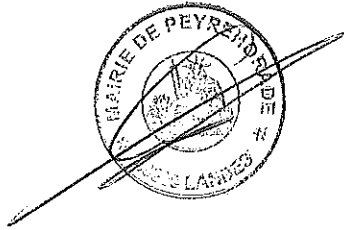
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif sur l'exercice 2026 sur l'AFU CI n° AP202503.

Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,
Patxi GRENADE

Le Secrétaire de séance,
Fabrice ABADIA





Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
27	24	27

Date de la Convocation
Le 17/04/2026

Date d'affichage
Le 17/04/2026

N° D20260430-13

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Messieurs Patxi GRENADE, Jean Louis BAREIGTS, Jérôme CORRET, Madame Dorothee PARIS, Monsieur Mickaël LAIGNELET, Madame Sandrine CUEVAS, Messieurs Matthieu ÇALDUMBIDE, Joaquim DA SILVA, Eric GIMENEZ, Madame Patricia GIMENEZ, Monsieur Lionel MOREAU, Madame Sylvie NAZAIRE, Monsieur Fabrice ABADIA, Mesdames Aïtana BERNAJUSANG, Maud DIERICK, Hélène RASPAUD, Séverine CLAUDEL, Messieurs Johanique DEFREL, Patrik GODÉ, Madame Marie BENQUET, Monsieur Alexandre BOUCHON Madame Elizabeth JORDAN, Monsieur Philippe LAFITTE, Madame Béatrice BAYEUL.

Pouvoirs : Mesdames Martine TOUYA, Corinne MENTAVERRI, Marie EIZMENDI donnent respectivement procuration à Monsieur Jean Louis BAREIGTS, Mesdames Sylvie NAZAIRE, Dorothee PARIS.

La séance est ouverte à 19h00

Fabrice ABADIA est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDIT DE PAIEMENT
CRÉATION D'UN TERRAIN SYNTHÉTIQUE**

VU le code général des collectivités territoriale et notamment l'article L 2311-3 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDÉRANT que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP est nécessaire au montage du projet de la création d'un terrain synthétique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, 3 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées,

- **VOTE** le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la création d'un terrain synthétique ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP : 1 320 000 € TTC

CP année 2026 : 20 000.00 €

CP année 2027 : 660 000.00 €

CP année 2028 : 640 000.00 €

- **DIT** que ces dépenses seront équilibrées comme suit :

Subventions : 960 000.00 €

Part communale : 360 000.00 €



- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif sur l'exercice 2026 sur l'AP CP n° AP202601.

Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,
Patxi GRENADE

Le Secrétaire de séance,
Fabrice ABADIA



**DÉPARTEMENT DES LANDES
ARRONDISSEMENT DE DAX**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYREHORADE**

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
27	24	27

Date de la Convocation
Le 24/04/2026

Date d'affichage
Le 24/04/2026

N° D20260430-14

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Messieurs Patxi GRENADE, Jean Louis BAREIGTS, Jérôme CORRET, Madame Dorothée PARIS, Monsieur Mickaël LAIGNELET, Madame Sandrine CUEVAS, Messieurs Matthieu ÇALDUMBIDE, Joaquim DA SILVA, Eric GIMENEZ, Madame Patricia GIMENEZ, Monsieur Lionel MOREAU, Madame Sylvie NAZAIRE, Monsieur Fabrice ABADIA, Mesdames Aïtana BERNAJUSANG, Maud DIERICK, Hélène RASPAUD, Séverine CLAUDEL, Messieurs Johanique DEFREL, Patrik GODÉ, Madame Marie BENQUET, Monsieur Alexandre BOUCHON Madame Elizabeth JORDAN, Monsieur Philippe LAFITTE, Madame Béatrice BAYEUL.

Pouvoirs : Mesdames Martine TOUYA, Corinne MENTAVERRI, Marie EIZMENDI donnent respectivement procuration à Monsieur Jean Louis BAREIGTS, Mesdames Sylvie NAZAIRE, Dorothée PARIS.

La séance est ouverte à 19h00

Fabrice ABADIA est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES LANDES AU TITRE DU FEC 2026**

CONSIDÉRANT que le Conseil départemental des Landes octroie une subvention au titre du Fonds d'Équipements des Communes (FEC) et que cette demande doit être formulée auprès des conseillers départementaux du canton Orthe et Arrigans ;

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les deux projets que la collectivité va présenter pour l'obtention d'une demande de subvention auprès du Conseil départemental des Landes au titre du FEC 2026.

Le premier projet concerne le bâtiment de la gendarmerie avec des travaux de traitement, de rebouchage et de peinture sur les façades ainsi que la réfection du parking interne du site. Le chiffrage sur ce premier projet s'élève à 22 416.50 € HT. Le second projet concerne le bâtiment communal regroupant des locaux dédiés aux associations de l'Age d'Or et de l'Art pour tous ainsi que l'Espace Ados pour des travaux de réfection de charpente, d'électricité et de fourniture et pose de plafond suspendu. Le chiffrage sur ce second projet s'élève à 8 631.07 € HT.

Ces projets s'inscrivent dans la remise à niveau énergétique des équipements et installations communales. En effet poursuivre la sobriété énergétique, en produire si possible avec une démarche citoyenne, rationaliser les fonctionnements des équipements publics sont les objectifs programmés et initiés par le Conseil municipal.

Ces objectifs se traduisent par cet investissement chiffré qui fait l'objet de cette demande d'aide auprès du Conseil départemental des Landes dans le cadre de la subvention au titre du FEC.



Le plan de financement prévisionnel est le suivant pour ces investissements d'un montant total HT de 31 047.57 € et dont la mairie demande un subventionnement à hauteur de 30% du montant HT.

Subvention CD40 (FEC 30%) :	9 314.27 €
Autofinancement Commune :	21 733.30 €
Total :	31 047.57 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

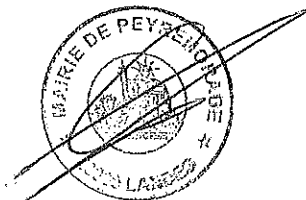
- **APPROUVE** la nécessité d'entreprendre ces travaux.
- **ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessus.
- **SOLLICITE** une subvention au Conseil départemental des Landes au titre du Fonds d'Équipement des Communes de l'année 2026 à hauteur de 9 314.27 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,
Patxi GRENADE

Le Secrétaire de séance,
Fabrice ABADIA





DÉPARTEMENT DES LANDES
ARRONDISSEMENT DE DAX

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYREHORADE

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
27	24	27

Date de la Convocation
Le 17/04/2026

Date d'affichage
Le 17/04/2026

N° D20260430-15

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Messieurs Patxi GRENADE, Jean Louis BAREIGTS, Jérôme CORRET, Madame Dorothée PARIS, Monsieur Mickaël LAIGNELET, Madame Sandrine CUEVAS, Messieurs Matthieu ÇALDUMBIDE, Joaquim DA SILVA, Eric GIMENEZ, Madame Patricia GIMENEZ, Monsieur Lionel MOREAU, Madame Sylvie NAZAIRE, Monsieur Fabrice ABADIA, Mesdames Aïtana BERNAJUSANG, Maud DIERICK, Hélène RASPAUD, Séverine CLAUDEL, Messieurs Johanique DEFREL, Patrik GODÉ, Madame Marie BENQUET, Monsieur Alexandre BOUCHON Madame Elizabeth JORDAN, Monsieur Philippe LAFITTE, Madame Béatrice BAYEUL.

Pouvoirs : Mesdames Martine TOUYA, Corinne MENTAVERRI, Marie EIZMENDI donnent respectivement procuration à Monsieur Jean Louis BAREIGTS, Mesdames Sylvie NAZAIRE, Dorothée PARIS.

La séance est ouverte à 19h00

Fabrice ABADIA est désigné secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET VILLE DE PEYREHORADE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-1, L2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération n°D20260430-08 du Conseil municipal en date du 30 avril 2026 relative à la fongibilité des crédits ;

VU la délibération n°D20260430-07 du Conseil municipal en date du 30 avril 2026 relative au règlement budgétaire, comptable et financier ;

VU la maquette budgétaire ci-annexée ;

CONSIDÉRANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil municipal en date du 26 février 2026 ;

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 soumis au vote par chapitre et par nature, avec une présentation fonctionnelle ;

La Commission des finances entendue,

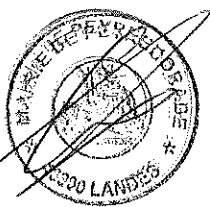
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, 0 voix contre et 3 abstentions s'étant manifestées,

- **ADOpte** le Budget primitif de la Ville de Peyrehorade pour l'exercice 2026 par chapitre et par nature, avec une présentation fonctionnelle, arrêté en équilibre, en section de fonctionnement à 4 602 060.30 euros et en section d'investissement à 1 611 932.92 euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,
Patxi GRENADE



Le Secrétaire de séance,
Fabrice ABADIA



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
BP 2026 de la Ville de Peyrehorade	A

Nombre de membres en exercice : 27
 Nombre de membres présents : 24
 Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTES : Pour : 24
 Contre : 0
 Abstentions : 3

Date de convocation : 16/04/2025

Présenté par le Maire,

A PEYREHORADE, le 30/04/2025

Délibéré par le Conseil municipal, réunie en session Ordinaire

A PEYREHORADE, le 30/04/2025

Les membres du Conseil municipal.

M. GRENADE Patxi	
M. BAREIGTS Jean Louis	
Mme TOUYA Martine donne pouvoir à M. BAREIGTS Jean Louis	
M. CORRET Jérôme	
Mme PARIS Dorothée	
M. LAIGNELET Mickaël	
Mme CUEVAS Sandrine	
M. ÇALDUMBIDE Matthieu	
M. DA SILVA Joaquim	
M. GIMENEZ Eric	
Mme GIMENEZ Patricia	
Mme MENTAVERRI Corinne donne pouvoir à Mme NAZAIRE Sylvie	
M. MOREAU Lionel	
Mme NAZAIRE Sylvie	

Envoyé en préfecture le 14/05/2026

Reçu en préfecture le 14/05/2026

Publié le

ID : 040-214002248-20260430-D20260430_15-DE

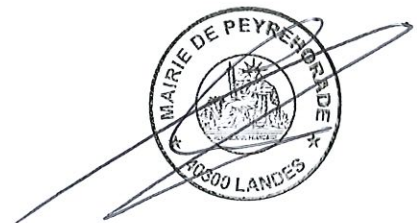


M. ABADIA Fabrice	
Mme BERNAJUSANG Aïtana	
Mme DIERICK Maud	
Mme RASPAUD Hélène	
Mme CLAUDEL Séverine	
M. DEFREL Johanique	
M. GODÉ Patrik	
Mme EIZMENDI Marie <i>donne pouvoir à M^{me} PARIS Dorothee</i>	
Mme BENQUET Marie	
M. BOUCHON Alexandre	
Mme JORDAN Elizabeth	
M. LAFITTE Philippe	
Mme BAYEUL Béatrice	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 30/04/2026, et de la publication le 30/04/2026.

A PEYREHORADE, le 30/04/2026

Le Maire, M. GRENADE Patxi





COLLECTIVITE Peyrehorade
Commune

Numéro SIRET : 21400224800018
Poste comptable : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE DAX

Budget primitif
relatif à l'exercice 2026
voté par Nature

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	73
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	76
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	79
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	84

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	87
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	88
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	95
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	97
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	98



B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	102
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	103
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	104
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	108
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	109
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	110
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	112

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

A**Informations statistiques**

	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières – ratios

		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2) (3)	666,34
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,00 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0,00 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,00 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	256539791,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0,00 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



COLLECTIVITE Peyrehorade - COMMUNE DE PEYREHORADE - BP - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES**MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5% %
- Investissement : 7.5%%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 14/05/2026

Reçu en préfecture le 14/05/2026

Publié le

ID : 040-214002248-20260430-D20260430_15-DE





COLLECTIVITE Peyrehorade - COMMUNE DE PEYREHORADE - BP - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)****C1****RESULTAT DE L'EXERCICE N-1**

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	5 662 973,80	6 011 236,15	811 241,87	A1 1 159 504,22
Investissement	1 660 845,71	1 953 674,05	(3) -20 402,42	A2 272 425,92
Fonctionnement	4 002 128,09	4 057 562,10	(4) 831 644,29	A3 887 078,30

RESTES A REALISER N-1

	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 183 963,92	III + IV 62 188,00	B1 -121 775,92
Investissement	I 183 963,92	III 62 188,00	B2 -121 775,92
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)

TOTAL	A1 + B1	1 037 728,30
Investissement	A2 + B2	150 650,00
Fonctionnement	A3 + B3	887 078,30

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES****C2****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 183 963,92
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
202203	Opération d'équipement n° 202203	6 600,00
202208	Opération d'équipement n° 202208	8 624,00
202303	Opération d'équipement n° 202303	6 938,36
202402	Opération d'équipement n° 202402	31 331,45
202404	Opération d'équipement n° 202404	2 962,80
202407	Opération d'équipement n° 202407	1 364,16
202503	Opération d'équipement n° 202503	437,41
202506	Opération d'équipement n° 202506	10 000,00
202510	Opération d'équipement n° 202510	13 897,80
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	19 470,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	30 149,94
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	52 188,00
4581202312		52 188,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES****C3****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 62 188,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	52 188,00
4582202312		52 188,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****PRESENTATION DES AP VOTEES****B1**

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
APCP202601	CRÉATION D'UN TERRAIN SYNTHÉTI		1 320 000,00
APCA202503	LIAISON TROMPE BIKINI	20	551 772,00
APCA202502	RÉNOVATION GRANGE BATELIÈRE	20	2 716 459,00
TOTAL			4 588 231,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			4 588 231,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



COLLECTIVITE Peyrehorade - COMMUNE DE PEYREHORADE - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**PRESENTATION DES AE VOTEES****B2**

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



COLLECTIVITE Peyrehorade - COMMUNE DE PEYREHORADE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	141 765,00	35 131,41	325 469,00	325 469,00	360 600,41
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	10 241,00	10 241,00	10 241,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	884 423,00	96 644,51	547 359,00	547 359,00	644 003,51
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 026 188,00	131 775,92	883 069,00	883 069,00	1 014 844,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	370 500,00	0,00	357 400,00	357 400,00	357 400,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des dépenses financières		400 500,00	0,00	387 400,00	387 400,00	387 400,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	200 000,00	52 188,00	100 000,00	100 000,00	152 188,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 626 688,00	183 963,92	1 370 469,00	1 370 469,00	1 554 432,92

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	60 977,00		57 500,00	57 500,00	57 500,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		60 977,00		57 500,00	57 500,00	57 500,00

TOTAL	1 687 665,00	183 963,92	1 427 969,00	1 427 969,00	1 611 932,92
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 611 932,92
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	353 310,00	10 000,00	291 536,00	291 536,00	301 536,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		353 310,00	10 000,00	291 536,00	291 536,00	301 536,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	209 762,00	0,00	82 522,00	82 522,00	82 522,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	426 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des recettes financières		635 762,00	0,00	383 522,00	383 522,00	383 522,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	200 000,00	52 188,00	100 000,00	100 000,00	152 188,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 189 072,00	62 188,00	775 058,00	775 058,00	837 246,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	487 128,42		264 761,00	264 761,00	264 761,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	175 000,00		180 000,00	180 000,00	180 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	60 977,00		57 500,00	57 500,00	57 500,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		723 105,42		502 261,00	502 261,00	502 261,00

TOTAL	1 912 177,42	62 188,00	1 277 319,00	1 277 319,00	1 339 507,00
--------------	---------------------	------------------	---------------------	---------------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	272 425,92
--	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 611 932,92
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	444 761,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

Envoyé en préfecture le 14/05/2026

Reçu en préfecture le 14/05/2026

Publié le

ID : 040-214002248-20260430-D20260430_15-DE



(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 620 532,87	0,00	1 627 599,30	1 627 599,30	1 627 599,30
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 918 580,00	0,00	2 001 300,00	2 001 300,00	2 001 300,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	392 700,00	0,00	427 400,00	427 400,00	427 400,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 931 812,87	0,00	4 059 299,30	4 059 299,30	4 059 299,30
66	Charges financières	85 087,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
67	Charges spécifiques (3)	14 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	50 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 080 899,87	0,00	4 157 299,30	4 157 299,30	4 157 299,30

023	Virement à la section d'investissement (4)	487 128,42		264 761,00	264 761,00	264 761,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	175 000,00		180 000,00	180 000,00	180 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		662 128,42		444 761,00	444 761,00	444 761,00

TOTAL	4 743 028,29	0,00	4 602 060,30	4 602 060,30	4 602 060,30
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 602 060,30
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II
C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	60 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	284 680,00	0,00	289 300,00	289 300,00	289 300,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	582 762,00	0,00	581 762,00	581 762,00	581 762,00
731	Fiscalité locale	1 757 300,00	0,00	1 756 000,00	1 756 000,00	1 756 000,00
74	Dotations et participations (3)	1 094 572,00	0,00	1 142 288,00	1 142 288,00	1 142 288,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	102 000,00	0,00	220 532,00	220 532,00	220 532,00
Total des recettes de gestion courante		3 881 314,00	0,00	3 997 882,00	3 997 882,00	3 997 882,00
76	Produits financiers	70,00	0,00	100,00	100,00	100,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	30 000,00		17 000,00	17 000,00	17 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 911 384,00	0,00	4 014 982,00	4 014 982,00	4 014 982,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	3 911 384,00	0,00	4 014 982,00	4 014 982,00	4 014 982,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	587 078,30
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 602 060,30
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	444 761,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	357 400,00	0,00	357 400,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	672 434,98		672 434,98
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	272 019,00	0,00	272 019,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	10 241,00	57 500,00	67 741,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	60 149,94	0,00	60 149,94
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	30 000,00	0,00	30 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	152 188,00	0,00	152 188,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 554 432,92	57 500,00	1 611 932,92

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 611 932,92

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 627 599,30		1 627 599,30
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	2 001 300,00		2 001 300,00
014	Atténuations de produits	3 000,00		3 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	427 400,00	0,00	427 400,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	70 000,00	0,00	70 000,00
67	Charges spécifiques (9)	25 000,00	0,00	25 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	3 000,00	180 000,00	183 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		264 761,00	264 761,00
Dépenses de fonctionnement – Total		4 157 299,30	444 761,00	4 602 060,30

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

4 602 060,30

Envoyé en préfecture le 14/05/2026

Reçu en préfecture le 14/05/2026

Publié le

ID : 040-214002248-20260430-D20260430_15-DE



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****BALANCE GENERALE – RECETTES****D2****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	82 522,00	0,00	82 522,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	301 536,00	0,00	301 536,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	57 500,00	57 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		180 000,00	180 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	152 188,00	0,00	152 188,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		264 761,00	264 761,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000,00		1 000,00
Recettes d'investissement – Total		537 246,00	502 261,00	1 039 507,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE**272 425,92**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT**300 000,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**1 611 932,92****RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	8 000,00		8 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	289 300,00		289 300,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	581 762,00		581 762,00
731	Fiscalité locale	1 756 000,00		1 756 000,00
74	Dotations et participations (8)	1 142 288,00		1 142 288,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	220 532,00	0,00	220 532,00
76	Produits financiers	100,00	0,00	100,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	17 000,00	0,00	17 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00



FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total	4 014 982,00		

ID : 040-214002248-20260430-D20260430_15-DE

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	587 078,30
------------------------------------	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 602 060,30
---	--------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 687 665,00	183 963,92	3 268 231,00	1 427 969,00	1 427 969,00	232 549,00	1 195 420,00	1 611 932,92
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	84 145,00	19 470,00	0,00	252 549,00	252 549,00	232 549,00	20 000,00	272 019,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	10 241,00	10 241,00	0,00	10 241,00	10 241,00
21	Immobilisations corporelles	310 700,00	30 149,94	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	60 149,94
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	631 343,00	82 155,98	3 268 231,00	590 279,00	590 279,00	0,00	590 279,00	672 434,98
Total des dépenses d'équipement		1 026 188,00	131 775,92	3 268 231,00	883 069,00	883 069,00	232 549,00	650 520,00	1 014 844,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	370 500,00	0,00		357 400,00	357 400,00		357 400,00	357 400,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		400 500,00	0,00	0,00	387 400,00	387 400,00	0,00	387 400,00	387 400,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	200 000,00	52 188,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	152 188,00
Total des dépenses réelles		1 626 688,00	183 963,92	3 268 231,00	1 370 469,00	1 370 469,00	232 549,00	1 137 920,00	1 554 432,92
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	60 977,00			57 500,00	57 500,00		57 500,00	57 500,00
Total des dépenses d'ordre		60 977,00			57 500,00	57 500,00		57 500,00	57 500,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)									0,00

Envoyé en préfecture le 14/05/2026

Reçu en préfecture le 14/05/2026



Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + vote)
								III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								1 611 932,92

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 486 177,42	62 188,00	977 319,00	977 319,00	1 039 507,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	353 310,00	10 000,00	291 536,00	291 536,00	301 536,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		353 310,00	10 000,00	291 536,00	291 536,00	301 536,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	209 762,00	0,00	82 522,00	82 522,00	82 522,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des recettes financières		209 762,00	0,00	83 522,00	83 522,00	83 522,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	200 000,00	52 188,00	100 000,00	100 000,00	152 188,00
Total des recettes réelles		763 072,00	62 188,00	475 058,00	475 058,00	537 246,00
021	Virement de la section de fonctionnement	487 128,42		264 761,00	264 761,00	264 761,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	175 000,00		180 000,00	180 000,00	180 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	60 977,00		57 500,00	57 500,00	57 500,00
Total des recettes d'ordre		723 105,42		502 261,00	502 261,00	502 261,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

272 425,92

Affectation au compte 1068 (8)

300 000,00

Envoyé en préfecture le 14/05/2026

Reçu en préfecture le 14/05/2026



Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée délibérante	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					1 611 932,92

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 687 665,00	183 963,92	3 268 231,00	1 427 969,00	1 427 969,00	232 549,00	1 195 420,00	1 611 932,92
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	84 145,00	19 470,00	0,00	252 549,00	252 549,00	232 549,00	20 000,00	272 019,00
2031	Frais d'études	84 145,00	19 470,00		252 549,00	252 549,00	232 549,00	20 000,00	272 019,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	10 241,00	10 241,00	0,00	10 241,00	10 241,00
20415331	ADM : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00		10 241,00	10 241,00	0,00	10 241,00	10 241,00
21	Immobilisations corporelles	310 700,00	30 149,94	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	60 149,94
2111	Terrains nus	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	668,40		0,00	0,00	0,00	0,00	668,40
21318	Autres bâtiments publics	0,00	14 547,54		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	24 547,54
21328	Autres bâtiments privés	124 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	156 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	5 400,00		0,00	0,00	0,00	0,00	5 400,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	30 000,00	9 534,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	19 534,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	631 343,00	82 155,98	3 268 231,00	590 279,00	590 279,00	0,00	590 279,00	672 434,98
Total des dépenses d'équipement		1 026 188,00	131 775,92	3 268 231,00	883 069,00	883 069,00	232 549,00	650 520,00	1 014 844,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00



Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + vote) III = I + II
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	370 500,00	0,00		357 400,00	357 400,00		357 400,00	357 400,00
1641	Emprunts en euros	328 000,00	0,00		316 000,00	316 000,00		316 000,00	316 000,00
168758	Dettes - Autres groupements	42 500,00	0,00		8 400,00	8 400,00		8 400,00	8 400,00
16876	Dettes - Autres établ. publics locaux	0,00	0,00		33 000,00	33 000,00		33 000,00	33 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
27638	Créance Autres établissements publics	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		400 500,00	0,00	0,00	387 400,00	387 400,00	0,00	387 400,00	387 400,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	200 000,00	52 188,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	152 188,00
4581202312		200 000,00	52 188,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	152 188,00
Total des dépenses réelles		1 626 688,00	183 963,92	3 268 231,00	1 370 469,00	1 370 469,00	232 549,00	1 137 920,00	1 554 432,92
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	60 977,00			57 500,00	57 500,00		57 500,00	57 500,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	60 977,00			57 500,00	57 500,00		57 500,00	57 500,00
2111	Terrains nus	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00



Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + vote) III = I + II
Total des dépenses d'ordre	60 977,00			57 500,00	57 500,00		57 500,00	57 500,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



COLLECTIVITE Peyrehorade - COMMUNE DE PEYREHORADE - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
202101	Liaison Trompe-Bikini		3 057,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202103	Aménagement Lac de la Sablère		234 491,19	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00
202109	Sécurisation MSAP		247 375,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202202	Voie de rencontre Aspremont		109 942,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202203	Rénovation salle Aspremont		15 108,00	6 600,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
202204	PUP rond point LIDL		29 669,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202206	Réhabilitation toit des Halles		1 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202208	Réhabilitation des écoles		77 575,60	8 624,00	62 000,00	62 000,00	0,00	62 000,00
202210	Rue du Château TC1 réhabilitat		6 336,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202212	Aménagements cuisine centrale		24 356,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202213	Rénovat Salle Sainte Catherine		0,00	0,00	9 636,00	9 636,00	0,00	9 636,00
202215	Plan de référence - PVD		90 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202217	Aménagements colline Aspremont		53 440,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202218	Voirie - Signalétiques V et H		0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
202221	Matériel informatique		18 475,27	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
202303	Matériel Services techniques		16 904,96	6 938,36	67 474,00	67 474,00	0,00	67 474,00
202304	Décorations de Noël		905,52	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00
202306	Climatisation salle Age d'Or e		14 968,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202309	Avenue Bourgfelden		7 516,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202310	Décret tertiaire et prestation		23 122,80	0,00	12 920,00	12 920,00	0,00	12 920,00
202401	Revitalisation		0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00
202402	Croix rouge		20 588,64	31 331,45	0,00	0,00	0,00	0,00
202403	Centre Social		7 857,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202404	Aménagements plaine des sports		125 587,28	2 962,80	68 760,00	68 760,00	0,00	68 760,00
202405	DOJO		4 737,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202406	Chemin des Maurisques		4 701,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202407	VRD		0,00	1 364,16	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
202409	Cinéma		41 880,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202501	Achat de véhicules		39 230,28	0,00	54 000,00	54 000,00	0,00	54 000,00
202502	Rénovation bâtiment Pétanque		6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202503	Equipements Police Municipale		0,00	437,41	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
202504	Création site internet		7 146,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202505	Mairie - Achats, Rénovation,		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202506	Mairie - Local Archives		0,00	10 000,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00
202507	Forum - Rénovations		4 767,38	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00
202508	Chemin de Halage		21 495,60	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
202509	PVD - OPAH - RU		0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
202510	Gendarmerie		0,00	13 897,80	19 813,00	19 813,00	0,00	19 813,00
202511	AMI - Photovoltaïque		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202601	Rénovation de l'Espace Ados		0,00	0,00	20 676,00	20 676,00	0,00	20 676,00

Envoyé en préfecture le 14/05/2026

Reçu en préfecture le 14/05/2026



N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Publié le	Pour	Pour
						l'a	Credits geres dans le cadre d'une AP	Credits geres hors AP
202602	Aménagement de l'aire de campi		0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00
TOTAL			1 258 468,99	82 155,98	590 279,00	590 279,00	0,00	590 279,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Envoyé en préfecture le 14/05/2026

Reçu en préfecture le 14/05/2026



COLLECTIVITE Peyrehorade - COMMUNE DE PEYREHORADE

Publié le
BP - 2026

ID : 040-214002248-20260430-D20260430_15-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202101

LIBELLE : Liaison Trompe-Bikini

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		3 057,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 057,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	3 057,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

Publié le

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

ID : 040-214002248-20260430-D20260430_15-DE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202103

LIBELLE : Aménagement Lac de la Sablière

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		234 491,19	a 0,00	1 000,00	b 1 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	234 491,19	0,00	1 000,00	1 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	213 969,27	0,00	1 000,00	1 000,00
2151	Réseaux de voirie	12 843,12	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	5 688,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 990,80	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		20 000,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	20 000,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	20 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-1 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202109****LIBELLE : Sécurisation MSAP****NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		247 375,72	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	247 375,72	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	247 375,72	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		198 705,55	c 10 000,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	198 705,55	10 000,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	52 017,94	10 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	46 687,61	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	100 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**10 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202202
LIBELLE : Voie de rencontre Aspremont
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		109 942,22	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	109 942,22	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	109 942,22	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		45 833,39	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	45 833,39	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	45 833,39	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202203****LIBELLE : Rénovation salle Aspremont****NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		15 108,00	a 6 600,00	50 000,00	b 50 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 860,00	6 600,00	50 000,00	50 000,00
2031	Frais d'études	10 860,00	6 600,00	50 000,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 248,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	4 248,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-56 600,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

Publié le

III

ID : 040-214002248-20260430-D20260430_15-DE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202204**LIBELLE : PUP rond point LIDL****NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		29 669,68	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 692,71	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	6 692,71	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	22 976,97	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	22 976,97	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		400 487,73	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	400 487,73	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	400 487,73	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202206

LIBELLE : Réhabilitation toit des Halles

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 080,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 080,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 080,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202208****LIBELLE : Réhabilitation des écoles****NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		77 575,60	a 8 624,00	62 000,00	b 62 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	77 575,60	8 624,00	6 000,00	6 000,00
2031	Frais d'études	77 575,60	8 624,00	6 000,00	6 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	56 000,00	56 000,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	56 000,00	56 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		37 920,00	c 0,00	78 500,00	d 78 500,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	37 920,00	0,00	78 500,00	78 500,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	18 500,00	18 500,00
1323	Subv. non transf. Départements	37 920,00	0,00	60 000,00	60 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**7 876,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20210****LIBELLE : Rue du Château TC1 réhabilitat****NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		6 336,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	28,80	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	28,80	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 307,20	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	6 307,20	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20212
LIBELLE : Aménagements cuisine centrale
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		24 356,47	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	24 356,47	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	24 356,47	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20213****LIBELLE : Rénovat Salle Sainte Catherine****NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	9 636,00	b 9 636,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	9 636,00	9 636,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	9 636,00	9 636,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-9 636,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20215
LIBELLE : Plan de référence - PVD
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		90 150,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	90 150,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	90 150,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		46 875,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	46 875,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	46 875,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)				0,00
--------------------------------------	--	--	--	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20217
LIBELLE : Aménagements colline Aspremont
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		53 440,80	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	53 440,80	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	53 440,80	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20218
LIBELLE : Voirie - Signalétiques V et H
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		0,00	a	0,00	b	10 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 000,00		10 000,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	10 000,00		10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-10 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Publié le

III

ID : 040-214002248-20260430-D20260430_15-DE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20221

LIBELLE : Matériel informatique

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		18 475,27	a 0,00	10 000,00	b 10 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	18 475,27	0,00	9 000,00	9 000,00
21831	Matériel informatique scolaire	1 765,08	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	16 710,19	0,00	9 000,00	9 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)
-10 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202223
LIBELLE : Chaudière gendarmerie
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		3 012,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	3 012,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	3 012,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Publié le

III

ID : 040-214002248-20260430-D20260430_15-DE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202303
LIBELLE : Matériel Services techniques
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		16 904,96	a 6 938,36	67 474,00	b 67 474,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	16 904,96	6 938,36	67 474,00	67 474,00
21328	Autres bâtiments privés	0,00	0,00	5 426,00	5 426,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	2 726,58	6 938,36	62 048,00	62 048,00
2188	Autres immobilisations corporelles	14 178,38	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		11 827,20	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	11 827,20	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	11 827,20	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-74 412,36

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202304
LIBELLE : Décorations de Noël
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		905,52	a	1 000,00	b
			0,00		1 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	905,52		1 000,00	1 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	905,52		1 000,00	1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00		0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00		0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-1 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202306****LIBELLE : Climatisation salle Age d'Or e****NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		14 968,80	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	14 968,80	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	14 968,80	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		3 934,60	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	3 934,60	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	2 000,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	1 934,60	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202309****LIBELLE : Avenue Bourgfelden****NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		7 516,92	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 516,92	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	7 516,92	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202310****LIBELLE : Décret tertiaire et prestation
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		23 122,80	a 0,00	12 920,00	b 12 920,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	23 122,80	0,00	12 920,00	12 920,00
2031	Frais d'études	23 122,80	0,00	12 920,00	12 920,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-12 920,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202401
LIBELLE : Revitalisation
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		0,00	a	0,00	b	30 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	30 000,00		30 000,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	30 000,00		30 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-30 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202402****LIBELLE : Croix rouge****NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		20 588,64	a 31 331,45	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 588,64	31 331,45	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	20 588,64	31 331,45	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-31 331,45**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202403
LIBELLE : Centre Social
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		7 857,60	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 857,60	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	7 857,60	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Publié le

III

ID : 040-214002248-20260430-D20260430_15-DE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202404
LIBELLE : Aménagements plaine des sports
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		125 587,28	a 2 962,80	68 760,00	b 68 760,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	125 587,28	2 962,80	68 760,00	68 760,00
2128	Autres agencements et aménagements	116 448,00	0,00	44 148,00	44 148,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	2 962,80	24 612,00	24 612,00
2188	Autres immobilisations corporelles	9 139,28	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		6 000,00	c 0,00	27 000,00	d 27 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	6 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	6 000,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	27 000,00	27 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-44 722,80

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202405
LIBELLE : DOJO
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		4 737,18	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 737,18	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	4 737,18	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202406****LIBELLE : Chemin des Maurisques****NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		4 701,12	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 701,12	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	4 701,12	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202407
LIBELLE : VRD
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 1 364,16	10 000,00	b 10 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 364,16	10 000,00	10 000,00
2152	Installations de voirie	0,00	1 364,16	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-11 364,16**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202409****LIBELLE : Cinéma****NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		41 880,96	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	41 880,96	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	41 880,96	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		5 937,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	5 937,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	5 937,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202501
LIBELLE : Achat de véhicules
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		39 230,28	a	0,00	b	54 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	39 230,28	0,00	54 000,00		54 000,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	39 230,28	0,00	54 000,00		54 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-54 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202502****LIBELLE : Rénovation bâtiment Pétanque****NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		6 000,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 000,00	0,00	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	6 000,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Publié le

III

ID : 040-214002248-20260430-D20260430_15-DE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202503

LIBELLE : Equipements Police Municipale

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 437,41	10 000,00	b 10 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	437,41	3 000,00	3 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	437,41	3 000,00	3 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-10 437,41

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

Publié le

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

ID : 040-214002248-20260430-D20260430_15-DE

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202504
LIBELLE : Création site internet
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		7 146,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 146,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	7 146,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202505
LIBELLE : Mairie - Achats, Rénovation,
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202506
LIBELLE : Mairie - Local Archives
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 10 000,00	15 000,00	b 15 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	10 000,00	15 000,00	15 000,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	10 000,00	15 000,00	15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-25 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202507
LIBELLE : Forum - Rénovations
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		4 767,38	a	8 000,00	b
			0,00	8 000,00	8 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 767,38	0,00	8 000,00	8 000,00
21318	Autres bâtiments publics	4 767,38	0,00	8 000,00	8 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-8 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202508
LIBELLE : Chemin de Halage
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		21 495,60	a	20 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	21 495,60	0,00	20 000,00	20 000,00
2151	Réseaux de voirie	21 495,60	0,00	20 000,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-20 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202509
LIBELLE : PVD - OPAH - RU
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		0,00	a	0,00	b	50 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	50 000,00		50 000,00
21328	Autres bâtiments privés	0,00	0,00	50 000,00		50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-50 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202510
LIBELLE : Gendarmerie
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 13 897,80	19 813,00	b 19 813,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	13 897,80	19 813,00	19 813,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	13 897,80	19 813,00	19 813,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-33 710,80**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202511
LIBELLE : AMI - Photovoltaïque
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)		0,00
--------------------------------------	--	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202601
LIBELLE : Rénovation de l'Espace Ados
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		0,00	a	0,00	b	20 676,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	20 676,00		20 676,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	20 676,00		20 676,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-20 676,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202602
LIBELLE : Aménagement de l'aire de camp
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
			60 000,00	60 000,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-60 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



COLLECTIVITE Peyrehorade - COMMUNE DE PEYREHORADE - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		1 486 177,42	62 188,00	977 319,00	977 319,00	1 039 507,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	353 310,00	10 000,00	291 536,00	291 536,00	301 536,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	96 517,00	10 000,00	18 500,00	18 500,00	28 500,00
1323	Subv. non transf. Départements	43 708,00	0,00	267 000,00	267 000,00	267 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	15 580,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	197 505,00	0,00	6 036,00	6 036,00	6 036,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		353 310,00	10 000,00	291 536,00	291 536,00	301 536,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	209 762,00	0,00	82 522,00	82 522,00	82 522,00
10222	FCTVA	169 762,00	0,00	52 522,00	52 522,00	52 522,00
10226	Taxe d'aménagement	40 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des recettes financières		209 762,00	0,00	83 522,00	83 522,00	83 522,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	200 000,00	52 188,00	100 000,00	100 000,00	152 188,00
Total des recettes réelles		763 072,00	62 188,00	475 058,00	475 058,00	537 246,00
021	Virement de la section de fonctionnement	487 128,42		264 761,00	264 761,00	264 761,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	175 000,00		180 000,00	180 000,00	180 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00



Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote	Publié le	Assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	ID : 040-214002248-20260430-D20260430_15-DE		III = I + II
215731	Matériel roulant	0,00		0,00	0,00			0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00			0,00
28031	Frais d'études	5 000,00		0,00	0,00			0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	7 500,00		7 000,00	7 000,00			7 000,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	2 000,00		2 000,00	2 000,00			2 000,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	2 000,00		2 000,00	2 000,00			2 000,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	17 000,00		16 500,00	16 500,00			16 500,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00		27 000,00	27 000,00			27 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		3 500,00	3 500,00			3 500,00
28128	Autres aménagements de terrains	1 500,00		4 700,00	4 700,00			4 700,00
281318	Autres bâtiments publics	500,00		1 000,00	1 000,00			1 000,00
281321	Immeubles de rapport	19 000,00		1 000,00	1 000,00			1 000,00
28151	Réseaux de voirie	0,00		1 000,00	1 000,00			1 000,00
28152	Installations de voirie	6 500,00		9 000,00	9 000,00			9 000,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00		300,00	300,00			300,00
281538	Autres réseaux	3 000,00		2 500,00	2 500,00			2 500,00
281571	Matériel ferroviaire	13 500,00		8 000,00	8 000,00			8 000,00
281578	Autre matériel technique	2 500,00		3 500,00	3 500,00			3 500,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 000,00		4 500,00	4 500,00			4 500,00
28181	Installations générales, aménagt divers	4 000,00		4 000,00	4 000,00			4 000,00
281828	Autres matériels de transport	8 000,00		8 500,00	8 500,00			8 500,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00		2 500,00	2 500,00			2 500,00
281838	Autre matériel informatique	5 500,00		5 000,00	5 000,00			5 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 000,00		1 000,00	1 000,00			1 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 500,00		5 500,00	5 500,00			5 500,00
28188	Autres immo. corporelles	70 000,00		60 000,00	60 000,00			60 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	60 977,00		57 500,00	57 500,00			57 500,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00		0,00	0,00			0,00
168758	Dettes - Autres groupements	60 977,00		57 500,00	57 500,00			57 500,00
16876	Dettes - Autres etabl. publics locaux	0,00		0,00	0,00			0,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00		0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		723 105,42		502 261,00	502 261,00			502 261,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/05/2026

Reçu en préfecture le 14/05/2026

Publié le

ID : 040-214002248-20260430-D20260430_15-DE





COLLECTIVITE Peyrehorade - COMMUNE DE PEYREHORADE - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 743 028,29	0,00	0,00	4 602 060,30	4 602 060,30	0,00	4 602 060,30	4 602 060,30
011	Charges à caractère général (3)	1 620 532,87	0,00	0,00	1 627 599,30	1 627 599,30	0,00	1 627 599,30	1 627 599,30
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 918 580,00	0,00		2 001 300,00	2 001 300,00		2 001 300,00	2 001 300,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	392 700,00	0,00	0,00	427 400,00	427 400,00	0,00	427 400,00	427 400,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		3 931 812,87	0,00	0,00	4 059 299,30	4 059 299,30	0,00	4 059 299,30	4 059 299,30
66	Charges financières	85 087,00	0,00		70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
67	Charges spécifiques (3)	14 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	50 000,00			3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		149 087,00	0,00	0,00	98 000,00	98 000,00		98 000,00	98 000,00
Total des dépenses réelles		4 080 899,87	0,00	0,00	4 157 299,30	4 157 299,30	0,00	4 157 299,30	4 157 299,30
023	Virement à la section d'investissement	487 128,42			264 761,00	264 761,00		264 761,00	264 761,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	175 000,00			180 000,00	180 000,00		180 000,00	180 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		662 128,42			444 761,00	444 761,00		444 761,00	444 761,00
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00

Envoyé en préfecture le 14/05/2026

Reçu en préfecture le 14/05/2026



Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour	TOTAL
								dépenses gérées hors AE	(Vote) III = I + II
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									4 602 060,30

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE****III****B****RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 911 384,00	0,00	4 014 982,00	4 014 982,00	4 014 982,00
013	Atténuations de charges (2)	60 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	284 680,00	0,00	289 300,00	289 300,00	289 300,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	582 762,00	0,00	581 762,00	581 762,00	581 762,00
731	Fiscalité locale	1 757 300,00	0,00	1 756 000,00	1 756 000,00	1 756 000,00
74	Dotations et participations (2)	1 094 572,00	0,00	1 142 288,00	1 142 288,00	1 142 288,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	102 000,00	0,00	220 532,00	220 532,00	220 532,00
Total des recettes de gestion des services		3 881 314,00	0,00	3 997 882,00	3 997 882,00	3 997 882,00
76	Produits financiers	70,00	0,00	100,00	100,00	100,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	30 000,00		17 000,00	17 000,00	17 000,00
Total des recettes financières		30 070,00	0,00	17 100,00	17 100,00	17 100,00
Total des recettes réelles		3 911 384,00	0,00	4 014 982,00	4 014 982,00	4 014 982,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)**587 078,30****Total des recettes de fonctionnement cumulées****4 602 060,30**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.



COLLECTIVITE Peyrehorade - COMMUNE DE PEYREHORADE - BP - 2026

ID : 040-214002248-20260430-D20260430_15-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 743 028,29	0,00	0,00	4 602 060,30	4 602 060,30	0,00	4 602 060,30	4 602 060,30
011	Charges à caractère général (4)	1 620 532,87	0,00	0,00	1 627 599,30	1 627 599,30	0,00	1 627 599,30	1 627 599,30
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	20 000,00	0,00		31 000,00	31 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00
60612	Energie - Electricité	390 000,00	0,00		269 000,00	269 000,00	0,00	269 000,00	269 000,00
60621	Combustibles	1 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60622	Carburants	32 000,00	0,00		36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00
60623	Alimentation	125 000,00	0,00		125 000,00	125 000,00	0,00	125 000,00	125 000,00
60624	Produits de traitement	4 000,00	0,00		8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
60631	Fournitures d'entretien	17 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	28 000,00	0,00		65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00
60633	Fournitures de voirie	10 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	15 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
6064	Fournitures administratives	12 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6067	Fournitures scolaires	11 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
6068	Autres matières et fournitures	23 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
6132	Locations immobilières	1 400,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
61351	Matériel roulant	9 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
61358	Autres	77 050,00	0,00		89 000,00	89 000,00	0,00	89 000,00	89 000,00
61521	Entretien terrains	11 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	15 000,00	0,00		109 000,00	109 000,00	0,00	109 000,00	109 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	6 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	76 700,00	0,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	12 000,00	0,00		21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00
61524	Entretien bois et forêts	7 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
61551	Entretien matériel roulant	51 500,00	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	12 500,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	TOTAL	
								Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6156	Maintenance	45 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
6161	Multirisques	37 000,00	0,00		46 100,00	46 100,00	0,00	46 100,00	46 100,00
6168	Autres primes d'assurance	77 400,00	0,00		79 000,00	79 000,00	0,00	79 000,00	79 000,00
6182	Documentation générale et technique	1 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	1 450,00	0,00		1 400,00	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00
62268	Autres honoraires, conseils	18 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	0,00		3 600,00	3 600,00	0,00	3 600,00	3 600,00
6232	Fêtes et cérémonies	115 000,00	0,00		120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
6234	Réceptions	4 500,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6236	Catalogues et imprimés	5 500,00	0,00		7 400,00	7 400,00	0,00	7 400,00	7 400,00
6238	Divers	250,00	0,00		250,00	250,00	0,00	250,00	250,00
6245	Transports de personnes extérieures	16 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	6 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6262	Frais de télécommunications	36 000,00	0,00		44 600,00	44 600,00	0,00	44 600,00	44 600,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	26 000,00	0,00		28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	40 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	8 000,00	0,00		6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
62878	Remb. frais à des tiers	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6288	Autres services extérieurs	179 232,87	0,00		117 449,30	117 449,30	0,00	117 449,30	117 449,30
63512	Taxes foncières	16 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6358	Autres droits	200,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
63718	Autres	350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 918 580,00	0,00		2 001 300,00	2 001 300,00		2 001 300,00	2 001 300,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	90 000,00	0,00		90 000,00	90 000,00		90 000,00	90 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 000,00	0,00		5 600,00	5 600,00		5 600,00	5 600,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	15 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00		11 000,00	11 000,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	TOTAL	
								Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
64111	Rémunération principale titulaires	900 000,00	0,00		940 000,00	940 000,00		940 000,00	940 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	9 550,00	0,00		9 800,00	9 800,00		9 800,00	9 800,00
64113	NBI	7 500,00	0,00		7 900,00	7 900,00		7 900,00	7 900,00
64118	Autres indemnités	131 030,00	0,00		155 000,00	155 000,00		155 000,00	155 000,00
64131	Rémunérations	240 000,00	0,00		210 000,00	210 000,00		210 000,00	210 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	2 000,00	0,00		1 900,00	1 900,00		1 900,00	1 900,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00		4 200,00	4 200,00		4 200,00	4 200,00
64138	Primes et autres indemnités	40 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00		45 000,00	45 000,00
6415	Congés payés	1 000,00	0,00		900,00	900,00		900,00	900,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	226 000,00	0,00		205 000,00	205 000,00		205 000,00	205 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	232 000,00	0,00		300 000,00	300 000,00		300 000,00	300 000,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	12 500,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 000,00	0,00		3 500,00	3 500,00		3 500,00	3 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	392 700,00	0,00	0,00	427 400,00	427 400,00	0,00	427 400,00	427 400,00
65311	Indemnités de fonction	70 500,00	0,00		73 000,00	73 000,00	0,00	73 000,00	73 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65313	Cotisations de retraite	3 000,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	8 500,00	0,00		8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6542	Créances éteintes	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6553	Service d'incendie	80 600,00	0,00		80 900,00	80 900,00	0,00	80 900,00	80 900,00
65568	Autres contributions	76 600,00	0,00		63 000,00	63 000,00	0,00	63 000,00	63 000,00
6568	Autres participations	6 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	TOTAL	
								Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	87 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	25 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
65888	Autres	1 000,00	0,00		29 000,00	29 000,00	0,00	29 000,00	29 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		3 931 812,87	0,00	0,00	4 059 299,30	4 059 299,30	0,00	4 059 299,30	4 059 299,30
66	Charges financières	85 087,00	0,00		70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	82 000,00	0,00		69 193,58	69 193,58		69 193,58	69 193,58
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-4 913,00	0,00		-5 193,58	-5 193,58		-5 193,58	-5 193,58
6618	Intérêts des autres dettes	8 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
67	Charges spécifiques (4)	14 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	14 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	50 000,00			3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	50 000,00			3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		149 087,00	0,00	0,00	98 000,00	98 000,00		98 000,00	98 000,00
Total des dépenses réelles		4 080 899,87	0,00	0,00	4 157 299,30	4 157 299,30	0,00	4 157 299,30	4 157 299,30
023	Virement à la section d'investissement	487 128,42			264 761,00	264 761,00		264 761,00	264 761,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	175 000,00			180 000,00	180 000,00		180 000,00	180 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	175 000,00			180 000,00	180 000,00		180 000,00	180 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		662 128,42			444 761,00	444 761,00		444 761,00	444 761,00

Envoyé en préfecture le 14/05/2026

Reçu en préfecture le 14/05/2026

Publié le

ID : 040-214002248-20260430-D20260430_15-DE



Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	-5 193,58
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-5 193,58

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



COLLECTIVITE Peyrehorade - COMMUNE DE PEYREHORADE - BP - 2026

ID : 040-214002248-20260430-D20260430_15-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 911 384,00	0,00	4 014 982,00	4 014 982,00	4 014 982,00
013	Atténuations de charges (3)	60 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	60 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	284 680,00	0,00	289 300,00	289 300,00	289 300,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	2 500,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
70323	Red. occupation dom. public	18 000,00	0,00	9 500,00	9 500,00	9 500,00
70328	Autres droits stationnement et location	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	8 420,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
704	Travaux	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	23 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	13 500,00	13 500,00	13 500,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	115 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	1 500,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	1 800,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	90 960,00	0,00	56 300,00	56 300,00	56 300,00
70878	Remb. frais par des tiers	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	582 762,00	0,00	581 762,00	581 762,00	581 762,00
73211	Attribution de compensation	542 762,00	0,00	542 762,00	542 762,00	542 762,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	40 000,00	0,00	39 000,00	39 000,00	39 000,00
731	Fiscalité locale	1 757 300,00	0,00	1 756 000,00	1 756 000,00	1 756 000,00
73111	Impôts directs locaux	1 490 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	0,00	0,00	200,00	200,00	200,00
73118	Autres contributions directes	2 000,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
73122	Taxe dpt. additionnelle à droits d'enreg	90 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	2 300,00	0,00	2 300,00	2 300,00	2 300,00



Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Publié	Total
					II	III = I + II
73141	Accise sur l'électricité	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
73154	Droits de place	63 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
74	Dotations et participations (3)	1 094 572,00	0,00	1 142 288,00	1 142 288,00	1 142 288,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	270 000,00	0,00	241 141,00	241 141,00	241 141,00
741121	DSR des communes	350 000,00	0,00	391 934,00	391 934,00	391 934,00
741127	DNP des communes	9 000,00	0,00	10 562,00	10 562,00	10 562,00
742	Dot. aux élus locaux	165,00	0,00	408,00	408,00	408,00
744	FCTVA	16 907,00	0,00	9 671,00	9 671,00	9 671,00
7478222	Participation Caisses alloc. familiales	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	8 500,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	400 000,00	0,00	368 941,00	368 941,00	368 941,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	6 731,00	6 731,00	6 731,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	15 000,00	0,00	9 500,00	9 500,00	9 500,00
74881	Particip. familles restau, héberg	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
74888	Autres	0,00	0,00	400,00	400,00	400,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	102 000,00	0,00	220 532,00	220 532,00	220 532,00
752	Revenus des immeubles	90 000,00	0,00	82 782,00	82 782,00	82 782,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	12 000,00	0,00	137 750,00	137 750,00	137 750,00
Total des recettes de gestion des services		3 881 314,00	0,00	3 997 882,00	3 997 882,00	3 997 882,00
76	Produits financiers	70,00	0,00	100,00	100,00	100,00
761	Produits de participations	70,00	0,00	100,00	100,00	100,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	30 000,00		17 000,00	17 000,00	17 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	30 000,00		17 000,00	17 000,00	17 000,00
Total des recettes réelles		3 911 384,00	0,00	4 014 982,00	4 014 982,00	4 014 982,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00

Envoyé en préfecture le 14/05/2026

Reçu en préfecture le 14/05/2026

Publié le

ID : 040-214002248-20260430-D20260430_15-DE



Montant net

0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					4 791 160,40									
1641 Emprunts en euros (total)					4 791 160,40									
0958848	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE AQUI	01/10/2017	02/10/2017	31/12/2017	400 000,00	F		0,900	0,000		T	P	N	A-1
10003083423	CREDIT AGRICOLE AQUITAINE	27/12/2022	04/01/2023	25/09/2023	650 000,00	F		3,420	0,000		A	P	N	A-1
23256A	CREDIT FONCIER	12/04/2013	12/04/2013	31/12/2013	700 000,00	F		4,100	0,000		A	P	N	A-1
87186431	CREDIT AGRICOLE	29/09/2013	29/09/2013	27/10/2013	220 000,00	F		5,400	0,000		A	P	N	A-1
8934244	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE AQUI	05/12/2012	05/12/2012	31/12/2012	540 000,00	F		4,540	0,000		A	P	N	A-1
9023983	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE AQUI	01/08/2012	01/08/2012	05/08/2012	300 000,00	F		4,890	0,000		A	P	N	A-1
A3311074	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE AQUI	31/05/2011	31/05/2011	31/12/2011	115 000,00	F		3,147	0,000		A	P	N	A-1
A33180UH	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE AQUI	15/12/2018	15/12/2018	31/12/2018	300 000,00	F		1,430	0,000		A	P	N	A-1
MON279519EUR/0298688	CAFFIL CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT	10/06/2013	10/06/2013	01/10/2013	360 000,00	F		3,810	0,000		T	P	N	A-1
MON531125EUR/0532493	CAFFIL CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT	03/01/2020	11/02/2020	31/12/2020	1 070 000,00	F		1,160	0,000		A	P	N	A-1
MON538062EUR	CAFFIL CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT	01/08/2021	01/08/2021	31/12/2021	136 160,40	F		0,820	0,000		A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	dicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					578 065,54									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					578 065,54									
E222-07136 SYDEC	TRESORERIE AGGLO (SYDEC)	01/12/2008	01/12/2008	17/12/2008	84 937,06	F		4,650	0,000		A	P	N	A-1
E222-11027 SYDEC	TRESORERIE AGGLO (SYDEC)	01/11/2012	01/11/2012	28/11/2012	7 043,01	F		4,490	0,000		A	P	N	A-1
E222-12034 SYDEC	TRESORERIE AGGLO (SYDEC)	01/04/2013	01/04/2013	30/04/2013	7 355,95	F		4,760	0,000		A	P	N	A-1
E222-12035 SYDEC	TRESORERIE AGGLO (SYDEC)	01/04/2013	01/04/2013	30/04/2013	12 634,33	F		4,760	0,000		A	P	N	A-1



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	dité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
E222-12036 SYDEC	TRESORERIE AGGLO (SYDEC)	01/04/2013	01/04/2013	30/04/2013	12 021,89	F		4,760	0,000		A	P	N	A-1
E222-12064 SYDEC	TRESORERIE AGGLO (SYDEC)	01/04/2013	01/04/2013	30/04/2013	37 509,75	F		4,760	0,000		A	P	N	A-1
E222-13044 SYDEC	TRESORERIE AGGLO (SYDEC)	01/12/2014	01/12/2014	02/12/2014	34 203,78	F		3,610	0,000		A	P	N	A-1
E222-14045 SYDEC	TRESORERIE AGGLO (SYDEC)	01/12/2015	01/12/2015	01/12/2015	8 274,91	F		2,230	0,000		A	P	N	A-1
E222-14046 SYDEC	TRESORERIE AGGLO (SYDEC)	01/12/2015	01/12/2015	01/12/2015	7 724,75	F		2,230	0,000		A	P	N	A-1
E222-14047 SYDEC	TRESORERIE AGGLO (SYDEC)	01/12/2015	01/12/2015	01/12/2015	4 839,34	F		2,230	0,000		A	P	N	A-1
E222-14048 SYDEC	TRESORERIE AGGLO (SYDEC)	01/12/2015	01/12/2015	01/12/2015	4 446,64	F		2,230	0,000		A	P	N	A-1
E222-14049 SYDEC	TRESORERIE AGGLO (SYDEC)	01/12/2015	01/12/2015	01/12/2015	5 519,81	F		2,230	0,000		A	P	N	A-1
E222-14050 SYDEC	TRESORERIE AGGLO (SYDEC)	01/12/2015	01/12/2015	01/12/2015	8 322,54	F		2,230	0,000		A	P	N	A-1
E222-15043 SYDEC	TRESORERIE AGGLO (SYDEC)	13/01/2016	13/01/2016	01/12/2016	11 106,57	F		1,840	0,000		A	P	N	A-1
E222-15044 SYDEC	TRESORERIE AGGLO (SYDEC)	13/01/2016	13/01/2016	01/12/2016	7 008,36	F		1,840	0,000		A	P	N	A-1
E222-16046 SYDEC	TRESORERIE AGGLO (SYDEC)	14/12/2016	01/01/2017	10/12/2017	3 377,76	F		0,940	0,000		A	P	N	A-1
E222-16047 SYDEC	TRESORERIE AGGLO (SYDEC)	14/12/2016	01/01/2017	10/12/2017	2 317,75	F		0,940	0,000		A	P	N	A-1
E222-16048 SYDEC	TRESORERIE AGGLO (SYDEC)	14/12/2016	01/01/2017	10/12/2017	1 116,39	F		0,940	0,000		A	P	N	A-1
E222-16049 SYDEC	TRESORERIE AGGLO (SYDEC)	14/12/2016	01/01/2017	10/12/2017	98 618,25	F		0,940	0,000		A	P	N	A-1
E222-16050 SYDEC	TRESORERIE AGGLO (SYDEC)	14/12/2016	01/01/2017	10/12/2017	3 122,13	F		0,940	0,000		A	P	N	A-1
E222-16051 SYDEC	TRESORERIE AGGLO (SYDEC)	14/12/2016	01/01/2017	10/12/2017	2 139,57	F		0,940	0,000		A	P	N	A-1
E222-16052 SYDEC	TRESORERIE AGGLO (SYDEC)	14/12/2016	01/01/2017	10/12/2017	2 615,42	F		0,940	0,000		A	P	N	A-1
E222-16053 SYDEC	TRESORERIE AGGLO (SYDEC)	14/12/2016	01/01/2017	10/12/2017	1 275,03	F		0,940	0,000		A	P	N	A-1
E222-16054 SYDEC	TRESORERIE AGGLO (SYDEC)	14/12/2016	01/01/2017	10/12/2017	4 040,99	F		0,940	0,000		A	P	N	A-1



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Débités des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise					
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
E222-18012 SYDEC	TRESORERIE AGGLO (SYDEC)	13/12/2018	13/12/2018	31/12/2018	8 866,02	F		1,410	0,000		A	P	N	A-1	
E222-18013 SYDEC	TRESORERIE AGGLO (SYDEC)	13/12/2018	13/12/2018	31/12/2018	9 578,93	F		1,410	0,000		A	P	N	A-1	
E222-19021 SYDEC	TRESORERIE AGGLO (SYDEC)	30/06/2017	30/11/2019	31/12/2019	22 636,93	F		0,690	0,000		A	P	N	A-1	
E222-20023 SYDEC	TRESORERIE AGGLO (SYDEC)	09/12/2020	09/12/2020	31/12/2020	32 469,88	F		0,430	0,000		A	P	N	A-1	
E222-22035 SYDEC	TRESORERIE AGGLO (SYDEC)	14/09/2022	22/12/2022	31/12/2023	14 623,28	F		3,390	0,000		A	P	N	A-1	
E222-24032 SYDEC	TRESORERIE AGGLO (SYDEC)	16/03/2021	15/11/2025	15/11/2025	33 222,92	F		3,280	0,000		A	P	N	A-1	
E222-24033 SYDEC	TRESORERIE AGGLO (SYDEC)	06/06/2024	15/11/2025	15/11/2025	27 753,27	F		3,280	0,000		A	P	N	A-1	
E222-25INT048 SYDEC	TRESORERIE AGGLO (SYDEC)	15/04/2025	17/12/2025	17/12/2026	25 462,34	F		0,750	0,000		A	P	N	A-1	
E222-25INT049 SYDEC	TRESORERIE AGGLO (SYDEC)	15/04/2025	17/12/2025	17/12/2026	22 638,99	F		0,750	0,000		A	P	N	A-1	
E222-25INT050 SYDEC	TRESORERIE AGGLO (SYDEC)	15/04/2025	17/12/2025	17/12/2026	9 241,00	F		0,750	0,000		A	P	N	A-1	
Total général					5 369 225,94										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 289 792,85					315 968,69	54 464,69	0,00	20 290,26
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 289 792,85					315 968,69	54 464,69	0,00	20 290,26
0958848	N	0,00	A-1	193 386,63	6,00	F		0,000	26 887,19	3 258,87	0,00	686,97
10003083423	N	0,00	A-1	578 072,40	15,00	F		0,000	25 634,19	19 770,08	0,00	5 072,75
23256A	N	0,00	A-1	175 606,79	1,00	F		0,000	56 199,92	7 299,88	0,00	3 590,17
87186431	N	0,00	A-1	38 339,16	0,00	F		0,000	18 679,39	2 070,31	0,00	189,06
8934244	N	0,00	A-1	94 365,74	0,00	F		0,000	46 135,63	4 284,20	0,00	1 259,84
9023983	N	0,00	A-1	53 426,29	0,00	F		0,000	26 075,64	2 612,55	0,00	546,01
A3311074	N	0,00	A-1	9 438,83	0,00	F		0,000	9 438,83	301,67	0,00	0,00
A33180UH	N	0,00	A-1	167 925,06	6,00	F		0,000	19 962,41	2 401,33	0,00	92,75
MON279519EUR/0298688	N	0,00	A-1	66 000,00	2,00	F		0,000	24 000,00	2 171,70	0,00	395,75
MON531125EUR/0532493	N	0,00	A-1	825 175,17	13,00	F		0,000	50 682,05	9 572,03	0,00	8 196,47
MON538062EUR	N	0,00	A-1	88 056,78	5,00	F		0,000	12 273,44	722,07	0,00	260,49
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		275 605,06					41 225,37	5 476,26	0,00	973,44
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		275 605,06					41 225,37	5 476,26	0,00	973,44
E222-07136 SYDEC	N	0,00	A-1	12 360,84	0,00	F		0,000	6 040,00	574,78	0,00	11,27
E222-11027 SYDEC	N	0,00	A-1	627,18	0,00	F		0,000	627,18	28,55	0,00	0,00
E222-12034 SYDEC	N	0,00	A-1	1 300,86	0,00	F		0,000	635,32	61,92	0,00	21,35
E222-12035 SYDEC	N	0,00	A-1	2 234,41	0,00	F		0,000	1 091,19	106,36	0,00	36,68
E222-12036 SYDEC	N	0,00	A-1	2 126,11	0,00	F		0,000	1 038,30	101,20	0,00	34,90
E222-12064 SYDEC	N	0,00	A-1	6 633,45	0,00	F		0,000	3 239,64	315,75	0,00	108,88
E222-13044 SYDEC	N	0,00	A-1	8 367,77	1,00	F		0,000	2 690,96	302,07	0,00	16,28
E222-14045 SYDEC	N	0,00	A-1	2 480,74	2,00	F		0,000	599,81	55,32	0,00	0,00
E222-14046 SYDEC	N	0,00	A-1	2 315,70	2,00	F		0,000	559,94	51,64	0,00	3,22
E222-14047 SYDEC	N	0,00	A-1	1 450,71	2,00	F		0,000	350,79	32,35	0,00	2,02
E222-14048 SYDEC	N	0,00	A-1	1 333,10	2,00	F		0,000	322,31	29,73	0,00	1,85
E222-14049 SYDEC	N	0,00	A-1	1 654,75	2,00	F		0,000	400,11	36,90	0,00	2,30
E222-14050 SYDEC	N	0,00	A-1	2 495,03	2,00	F		0,000	603,26	55,64	0,00	3,47
E222-15043 SYDEC	N	0,00	A-1	3 702,17	3,00	F		0,000	740,44	68,12	0,00	4,48
E222-15044 SYDEC	N	0,00	A-1	2 336,16	3,00	F		0,000	467,22	42,99	0,00	2,83
E222-16046 SYDEC	N	0,00	A-1	1 408,20	4,00	F		0,000	229,25	13,24	0,00	0,64
E222-16047 SYDEC	N	0,00	A-1	966,31	4,00	F		0,000	157,31	9,08	0,00	0,44
E222-16048 SYDEC	N	0,00	A-1	465,49	4,00	F		0,000	75,76	4,38	0,00	0,21
E222-16049 SYDEC	N	0,00	A-1	41 115,21	4,00	F		0,000	6 693,27	386,48	0,00	18,62
E222-16050 SYDEC	N	0,00	A-1	1 301,62	4,00	F		0,000	211,90	12,24	0,00	0,59



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
E222-16051 SYDEC	N	0,00	A-1	892,00	4,00	F		0,000	145,22	8,38	0,00	0,40
E222-16052 SYDEC	N	0,00	A-1	1 090,38	4,00	F		0,000	177,51	10,25	0,00	0,49
E222-16053 SYDEC	N	0,00	A-1	531,63	4,00	F		0,000	86,53	5,00	0,00	0,24
E222-16054 SYDEC	N	0,00	A-1	1 684,75	4,00	F		0,000	274,26	15,84	0,00	0,76
E222-18012 SYDEC	N	0,00	A-1	4 962,87	6,00	F		0,000	590,01	70,95	0,00	3,08
E222-18013 SYDEC	N	0,00	A-1	5 361,99	6,00	F		0,000	637,45	76,65	0,00	3,33
E222-19021 SYDEC	N	0,00	A-1	13 861,32	7,00	F		0,000	1 498,13	95,64	0,00	7,25
E222-20023 SYDEC	N	0,00	A-1	21 877,93	8,00	F		0,000	2 145,79	94,08	0,00	5,11
E222-22035 SYDEC	N	0,00	A-1	13 559,61	16,00	F		0,000	559,03	459,67	0,00	439,51
E222-24032 SYDEC	N	0,00	A-1	31 472,99	12,00	F		0,000	1 807,33	1 046,65	0,00	124,33
E222-24033 SYDEC	N	0,00	A-1	26 291,45	12,00	F		0,000	1 509,77	874,34	0,00	103,86
E222-25INT048 SYDEC	N	0,00	A-1	25 462,34	9,00	F		0,000	2 229,25	190,97	0,00	6,68
E222-25INT049 SYDEC	N	0,00	A-1	22 638,99	9,00	F		0,000	1 982,07	169,79	0,00	5,94
E222-25INT050 SYDEC	N	0,00	A-1	9 241,00	9,00	F		0,000	809,06	69,31	0,00	2,43
Total général		0,00		2 565 397,91					357 194,06	59 940,95	0,00	21 263,70

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque de taux le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 14/05/2026

Reçu en préfecture le 14/05/2026

Publié le

ID : 040-214002248-20260430-D20260430_15-DE





IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	45	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,98	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 565 397,91	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées	Primes
												pour l'achat d'option	reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	3 975 982,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint administratif	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		20,80	7,12	27,92	27,92	0,00	27,92
Adjoint technique	C	15,80	4,29	20,09	20,09	0,00	20,09
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	2,00	2,83	4,83	4,83	0,00	4,83
Agent de maîtrise principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00		
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00		
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Brigadier-chef principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		30,80	7,12	37,92	37,92	0,00	37,92

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : $ETPT = \text{Effectifs physiques} * \text{quotité de temps de travail} * \text{période d'activité dans l'année}$

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				17 494,05		
Adjoint administratif	C	ADM	366	2 254,88	332-23-1°	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	366	1 794,21	332-23-1°	A Recrutement non titulaire ou nature non précisée
Adjoint administratif	C	ADM	366	1 794,21	332-23-1°	A Recrutement non titulaire ou nature non précisée
Adjoint administratif	C	ADM	366	1 792,11	332-23-1°	A Recrutement non titulaire ou nature non précisée
Adjoint administratif	C	ADM	366	1 792,11	332-23-1°	A Recrutement non titulaire ou nature non précisée
Adjoint administratif	C	ADM	366	1 792,11	332-23-1°	A Recrutement non titulaire ou nature non précisée
Adjoint administratif	C	ADM	366	2 225,33	332-23-1°	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	366	1 792,11	332-23-1°	A Recrutement non titulaire ou nature non précisée
Adjoint administratif	C	ADM	366	2 256,98	332-23-1°	A Recrutement non titulaire ou nature non précisée
TOTAL GENERAL				17 494,05		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 14/05/2026

Reçu en préfecture le 14/05/2026

Publié le

ID : 040-214002248-20260430-D20260430_15-DE





IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	272 425,92	272 425,92
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-121 775,92	-121 775,92
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	150 650,00	150 650,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	300 000,00	300 000,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	150 650,00	150 650,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	450 650,00	450 650,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	357 400,00	357 400,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	528 283,00	528 283,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	170 883,00	170 883,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		357 400,00	357 400,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		357 400,00	357 400,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	316 000,00	316 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	41 400,00	41 400,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		528 283,00	III 528 283,00
Ressources propres externes de l'année (a)		82 522,00	82 522,00
10222	FCTVA	52 522,00	52 522,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	30 000,00	30 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		445 761,00	445 761,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	7 000,00	7 000,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	2 000,00	2 000,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	2 000,00	2 000,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	16 500,00	16 500,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	27 000,00	27 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	3 500,00	3 500,00
28128	Autres aménagements de terrains	4 700,00	4 700,00
281318	Autres bâtiments publics	1 000,00	1 000,00
281321	Immeubles de rapport	1 000,00	1 000,00
28151	Réseaux de voirie	1 000,00	1 000,00
28152	Installations de voirie	9 000,00	9 000,00
281534	Réseaux d'électrification	300,00	300,00
281538	Autres réseaux	2 500,00	2 500,00
281571	Matériel ferroviaire	8 000,00	8 000,00
281578	Autre matériel technique	3 500,00	3 500,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	4 500,00	4 500,00
28181	Installations générales, aménagt divers	4 000,00	4 000,00
281828	Autres matériels de transport	8 500,00	8 500,00
281831	Matériel informatique scolaire	2 500,00	2 500,00
281838	Autre matériel informatique	5 000,00	5 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 000,00	1 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 500,00	5 500,00
28188	Autres immo. corporelles	60 000,00	60 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		



Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000,00	1 000,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	264 761,00	264 761,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 14/05/2026

Reçu en préfecture le 14/05/2026



COLLECTIVITE Peyrehorade - COMMUNE DE PEYREHORADE

Publié le 14/05/2026

ID : 040-214002248-20260430-D20260430_15-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



DÉPARTEMENT DES LANDES
ARRONDISSEMENT DE DAX

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYREHORADE

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
27	24	27

<p>Date de la Convocation Le 24/04/2026</p>

<p>Date d'affichage Le 24/04/2026</p>

N° D20260430-016

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le trente avril à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Messieurs Patxi GRENADE, Jean Louis BAREIGTS, Jérôme CORRET, Madame Dorothee PARIS, Monsieur Mickaël LAIGNELET, Madame Sandrine CUEVAS, Messieurs Matthieu ÇALDUMBIDE, Joaquim DA SILVA, Eric GIMENEZ, Madame Patricia GIMENEZ, Monsieur Lionel MOREAU, Madame Sylvie NAZAIRE, Monsieur Fabrice ABADIA, Mesdames Aïtana BERNAJUSANG, Maud DIERICK, Hélène RASPAUD, Séverine CLAUDEL, Messieurs Johanique DEFREL, Patrik GODÉ, Madame Marie BENQUET, Monsieur Alexandre BOUCHON Madame Elizabeth JORDAN, Monsieur Philippe LAFITTE, Madame Béatrice BAYEUL.

Pouvoirs : Mesdames Martine TOUYA, Corinne MENTAVERRI, Marie EIZMENDI donnent respectivement procuration à Monsieur Jean Louis BARREIGTS, Mesdames Sylvie NAZAIRE, Dorothee PARIS.

La séance est ouverte à 19h00

Fabrice ABADIA est désigné secrétaire de séance.

OBJET : CRÉATION DE PLUSIEURS EMPLOIS NON PERMANENTS

(Pour assurer le remplacement temporaire d'agents indisponibles)

(Article L.332-13 du code général de la fonction publique)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de créer un emploi non permanent d'attaché de catégorie hiérarchique A, un emploi non permanent de rédacteur territorial de catégorie hiérarchique B, deux emplois non permanents d'adjoint administratif territorial de catégorie hiérarchique C, un emploi non permanent d'ingénieur de catégorie hiérarchique A, un emploi non permanent de technicien principal de 1^{ère} classe de catégorie hiérarchique B, un emploi non permanent d'agent de maîtrise de catégorie hiérarchique C, trois emplois non permanents d'adjoint technique territorial de catégorie hiérarchique C, un emploi non permanent d'adjoint territorial d'animation de catégorie hiérarchique C, un emploi non permanent de brigadier-chef de catégorie hiérarchique C et un emploi non permanent de gardien-brigadier de catégorie hiérarchique C **pour assurer le remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel indisponible** en raison d'un :

Congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS)

Congé pour accident de service et maladie professionnelle

Congé annuel

Congés de maladie - de longue maladie- de longue durée – de grave maladie

Temps partiel pour raison thérapeutique

Congé pour maternité, ou pour adoption, avec traitement

Congé de paternité et d'accueil de l'enfant, avec traitement

Congé de formation professionnelle

Congé pour validation des acquis de l'expérience

Congé pour bilan de compétences

Congé pour formation syndicale avec traitement

Congé avec traitement, pendant la durée d'un mandat syndical, en qualité de représentant du personnel siégeant au sein d'un CHSCT



Congé non rémunéré pour participer aux activités des organisations populaires, des fédérations et des associations sportives agréées

Congé accordé au fonctionnaire invalide pour faits de guerre

Congé de solidarité familiale

Congé de proche aidant

Congé pour siéger, comme représentant d'une association loi 1901

Congé avec traitement pour accomplir soit une période de service militaire, d'instruction militaire ou d'activité dans la réserve opérationnelle

Congé de présence parentale

Congé parental

Ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L.332-13, et, les articles R311-7, R332-1 à R332-8 et R332-10 ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

REMPLECE la délibération n° D20241212-14 en date du 12 décembre 2024 portant création de plusieurs emplois non permanents (pour assurer le remplacement temporaire d'agents indisponibles),

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- De créer :

un emploi non permanent d'attaché territorial de catégorie hiérarchique A

un emploi non permanent d'ingénieur de catégorie hiérarchique A

un emploi non permanent de technicien principal de 1^{ère} classe de catégorie hiérarchique B

un emploi non permanent de rédacteur territorial de catégorie hiérarchique B

deux emplois non permanents d'adjoint administratif territorial de catégorie hiérarchique C

un emploi non permanent d'agent de maîtrise de catégorie hiérarchique C

trois emplois non permanents d'adjoint technique territorial de catégorie hiérarchique C

un emploi non permanent d'adjoint territorial d'animation de catégorie hiérarchique C

un emploi non permanent de brigadier-chef de catégorie hiérarchique C

un emploi non permanent de gardien-brigadier de catégorie hiérarchique C

- que les agents remplacés le seront pour indisponibilité en raison de :

Congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS)

Congé pour accident de service et maladie professionnelle

Congé annuel

Congés de maladie - de longue maladie- de longue durée – de grave maladie

Temps partiel pour raison thérapeutique

Congé pour maternité, ou pour adoption, avec traitement

Congé de paternité et d'accueil de l'enfant, avec traitement

Congé de formation professionnelle

Congé pour validation des acquis de l'expérience

Congé pour bilan de compétences

Congé pour formation syndicale avec traitement

Congé avec traitement, pendant la durée d'un mandat syndical, en qualité de représentant du personnel siégeant au sein d'un CHSCT

Congé non rémunéré pour participer aux activités des organisations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives agréées

Congé accordé au fonctionnaire invalide pour faits de guerre

Congé de solidarité familiale

Congé de proche aidant

Congé pour siéger, comme représentant d'une association loi 1901

Congé avec traitement pour accomplir soit une période de service militaire, d'instruction militaire ou d'activité dans la réserve opérationnelle

Congé de présence parentale

Congé parental

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026



Ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Publié le
[D]: 040-214002248-20260504-D20260430016-DE

- que l'agent recruté sur un emploi sera chargé d'assurer les fonctions attribuées à l'agent indisponible pour une des raisons évoquées ci-dessus ;
- que l'agent recruté assurera la quotité hebdomadaire effectuée par l'agent remplacé ;
- que le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à l'article L.332-13 du code général de la fonction publique, dans la limite de la durée d'absence de l'agent remplacé ;
- que l'agent contractuel ne pourra être recruté qu'à l'issue de la procédure de recrutement prévue par les articles R311-7, R332-1 à R332-8 et R332-10 du code général de la fonction publique, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- que Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,
Patxi GRENADE

Le Secrétaire de séance,
Fabrice ABADIA